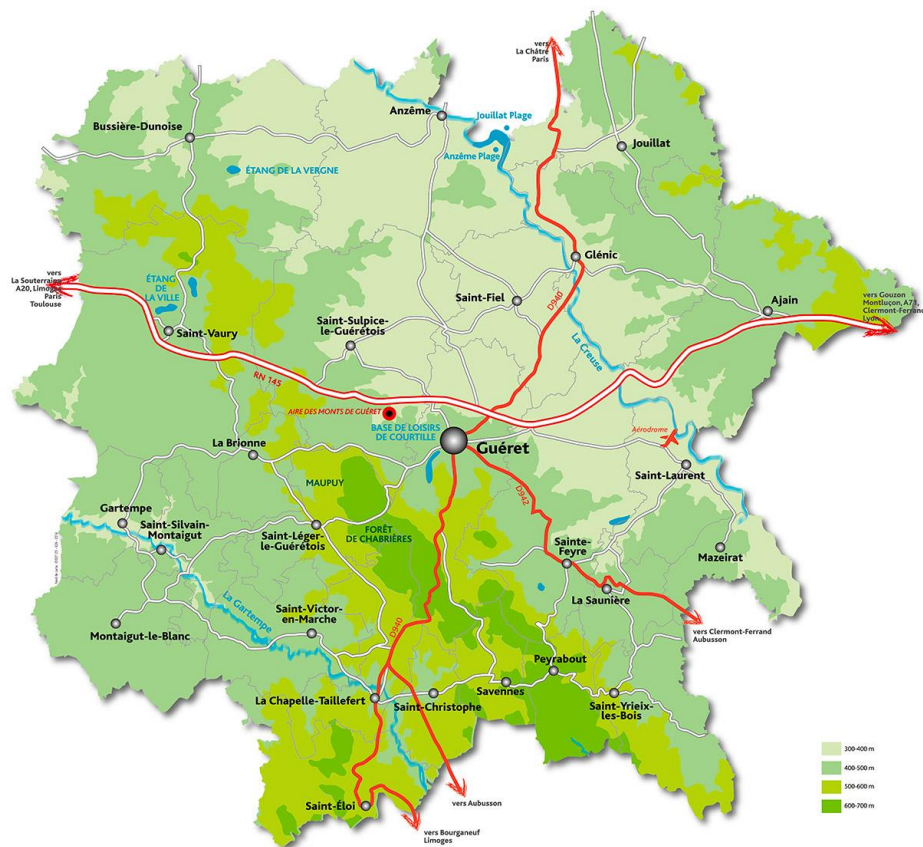


# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Conformément aux articles L 2312–1 du code général des collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, d'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) au conseil communautaire dont le contenu est précisé par l'article D 2312-3 du CGCT.

Ce débat prend appui sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu est précisé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dont la structure s'articule de la manière suivante :

- L'environnement économique mondial dans lequel a évolué la collectivité au cours de l'exercice précédent et projetant l'appréhension du contexte à venir.
- Le cadre budgétaire et réglementaire de l'année à venir, précisant notamment les dispositions de la Loi de Finances qui s'imposeront.
- Une présentation de la situation financière de la collectivité justifiant les évolutions constatées sur la période passée et intégrant le dernier exercice écoulé.
- Une présentation des orientations politiques portées pour les années à venir et la mesure des impacts financiers sur la structure financière.

Cette présentation, qui se conclut dorénavant par un vote, doit permettre aux élus de prendre connaissance, d'une part, des éléments financiers connus au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2022 (notamment, ceux issus de la Loi de Finances 2022) et, d'autre part, des objectifs et des moyens dont se dote l'intercommunalité pour les atteindre.

**Il permet également au Président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.**

*Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel. La délibération qui lui est rattachée a seulement pour objet de prendre acte de sa tenue et donc de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.*

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ..... p.5

- I. SITUATION INTERNATIONALE ET MONDIALE
- II. SITUATION ZONE EURO
- III. SITUATION NATIONALE
- IV. BANQUES CENTRALES

## PARTIE 2 – LOI DE FINANCES 2022 ..... p.12

- I. CADRE GENERAL
- II. LOI n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances 2022 – Mesures concernant les intercommunalités
- III. SITUATION NATIONALE

## PARTIE 3 – COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU GRAND GUERET ..... p.16

- I. PRESENTATION DE LA CAGG
  - A- Un peu d’histoire
  - B- Une population inégalement répartie
  - C- Ses compétences
    - 1) Compétences obligatoires
    - 2) Compétences supplémentaires
- II. STRUCTURE BUDGETAIRE DE LA CAGG

## PARTIE 4 – ANALYSE RETROSPECTIVE..... p.20

- I. EVOLUTION DU RESULTAT CONSOLIDE DE FONCTIONNEMENT
- II. CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT
- III. EVOLUTION DES SUBVENTIONS D’EQUILIBRE
- IV. EVOLUTION DE L’INVESTISSEMENT
- V. RESSOURCES HUMAINES
  - Partie 4.1 BUDGET PRINCIPAL
    - A- Evolution des dépenses de fonctionnement
    - B- Point sur la fiscalité et recettes de fonctionnement
    - C- Ressources Humaines

**PARTIE 5 – DETTES (rétrospectives)..... p.41**

**A- Caractéristique de la Dette**

**1) Capital restant dû à la clôture 2021**

**B- Structure de la Dette et Charte Gissler**

**1) Répartition par type d'emprunt**

**2) Charte GISSLER**

**C- Répartition de la dette par prêteur**

**1) Extinction de la dette**

**2) Capacité de désendettement**

**PARTIE 6 – PROJECTIONS 2022..... p.48**

**BUDGET PRINCIPAL**

**I. Dépenses et Recettes de fonctionnement**

**A – Les principales dépenses de Fonctionnement**

**B – Les principales recettes de Fonctionnement**

**II. Dépenses et Recettes d'Investissement**

**BUDGET ANNEXES - SPA**

**I. PARC ANIMALIER**

**II. IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**III. EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS**

**IV. EAUX PLUVIALES URBAINES**

**BUDGET ANNEXES - SPIC**

**I. SPANC**

**II. TRANSPORTS**

**BUDGET ANNEXES – SPIC – EAUX & ASSAINISSEMENT**

**I. EAU POTABLE REGIE**

**II. EAU POTABLE DSP**

**III. ASSAINISSEMENT REGIE**

**PARTIE 7 – RESSOURCES HUMAINES – Faits marquants pour 2022 ..... p.74**

**PARTIE 8 – A METTRE EN ŒUVRE..... p.78**

## PARTIE 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Cette partie a été rédigée en janvier 2022 et reprend les faits connus à cette période.

### I. SITUATION INTERNATIONALE ET MONDIALE

Source : <http://www.insee.fr> – Note de conjoncture INSEE parue le 14 décembre 2021

Au troisième trimestre, malgré la persistance de l'épidémie, l'amplification de la vaccination et l'absence de restrictions de déplacement ou d'activité ont permis à l'Europe de poursuivre sa reprise économique, sous l'effet notamment d'une demande intérieure dynamique, sauf en Espagne. Au contraire, aux États-Unis où le taux de vaccination est plus faible, la vague épidémique de la fin de l'été, conjuguée aux tensions inflationnistes et à la fin des aides publiques aux ménages, a pesé sur la consommation, provoquant un ralentissement de l'activité. En Chine, l'apparition de foyers épidémiques, les pénuries d'électricité et de fortes inondations ont conduit à des fermetures de moyens de production : en conséquence, le PIB y a reculé pour la première fois depuis le premier trimestre 2020.

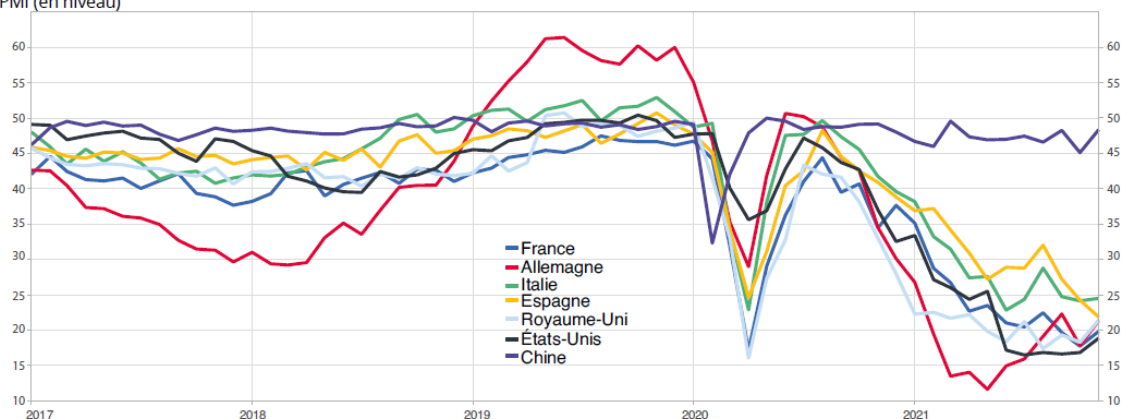
À l'exception de l'Espagne, les principales économies de la zone euro, mais aussi le Royaume-Uni et plus encore les États-Unis et la Chine, sont revenues autour de leur niveau d'avant-crise, ou l'ont déjà dépassé. Cependant, elles demeurent toutes en dessous de leur tendance d'avant-crise <sup>(1)</sup>, y compris les économies chinoise et américaine. En effet, l'écart à la tendance d'avant-crise en Chine et aux États-Unis, autour de 3 %, est relativement similaire à celui de la France et de l'Italie, tandis que l'Allemagne se situe légèrement plus en retrait (4 % environ). Le Royaume-Uni (5 %), et plus encore l'Espagne (10 %), apparaissent plus loin de leur tendance d'avant-crise.

Au quatrième trimestre 2021, deux facteurs, en partie liés, pèsent sur la croissance mondiale à côté des incertitudes sanitaires : les pénuries d'intrants perturbant la production et les tensions inflationnistes qui peuvent affecter à la fois les coûts des entreprises et la consommation des ménages. L'industrie mondiale demeure en effet affectée par des goulets d'étranglement dans le commerce mondial, dans un contexte de fort dynamisme de la demande, en particulier aux États-Unis où la consommation de biens a été extrêmement soutenue. À titre d'exemple, les délais de livraisons d'intrants auxquels font face les entreprises se maintiennent, selon leurs déclarations, à leur niveau record atteint cet été.

<sup>(1)</sup> La tendance d'avant-crise est déterminée en prolongeant le PIB depuis le niveau du T4 2019 avec un taux de croissance égal à la moyenne du taux de croissance du PIB sur la période 2016-2019.)

## ► 2. Les indices PMI de délais de livraison d'intrants dans l'industrie manufacturière témoignent de la persistance des problèmes d'approvisionnement

indice PMI (en niveau)



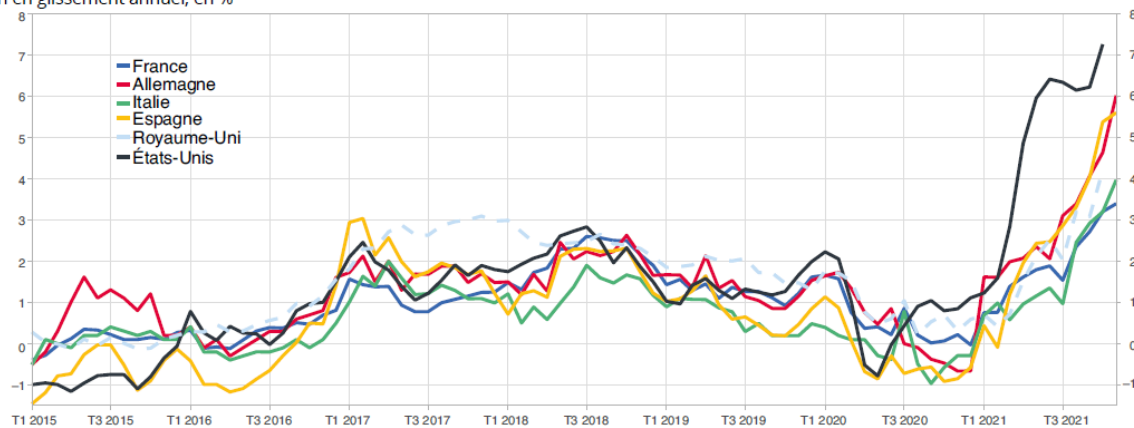
Lecture : en France en novembre, l'indice PMI de délais de livraison d'intrants dans l'industrie manufacturière est à 20 nettement en dessous du seuil d'expansion de 50, signalant un allongement dans les délais de livraison des intrants.

Source : Purchasing Manager's Index, IHS Markit

La hausse de l'inflation dans toutes les économies occidentales et en particulier aux États-Unis, résultant du renchérissement des matières premières et en partie de ces difficultés de production (éclairage), pourrait quant à elle peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Pour lutter contre cette inflation, les banques centrales pourraient progressivement opérer un resserrement de la politique monétaire, et notamment une hausse des taux d'intérêt apparaît envisageable en 2022 aux États-Unis. Ce resserrement monétaire pourrait peser sur la reprise.

## ► 3. L'inflation est en forte hausse dans les économies occidentales, en particulier aux États-Unis

inflation en glissement annuel, en %



Note : Eurostat fournit un indicateur d'indice des prix à la consommation harmonisé entre les pays de l'Union européenne et les États-Unis, mais les données pour le Royaume-Uni s'arrêtent fin 2020 avec le *Brexit*. Pour le Royaume-Uni, l'indice est donc l'IPC non harmonisé fourni par l'ONS britannique.

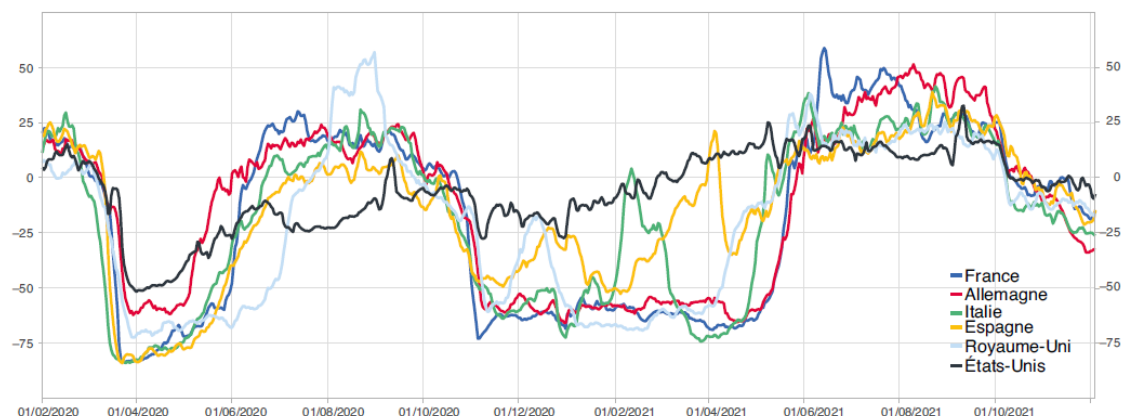
Lecture : en octobre 2021, aux États-Unis, les prix à la consommation étaient supérieurs de 7,3 % par an à leur niveau d'octobre 2020.

Source : Eurostat, ONS

À ces problèmes économiques s'ajoutent les craintes liées à une dégradation de la situation sanitaire, suscitées à la fois par l'intensité de la cinquième vague en Europe du Nord et de l'Est et par l'apparition du variant Omicron : outre la mise en place éventuelle de nouvelles mesures de restrictions, elles pourraient engendrer des comportements de consommation plus prudents et une reprise plus lente du tourisme international. L'indicateur à « haute fréquence » du nombre de recherches de « restaurant » sur Google montre par exemple un recul particulièrement prononcé de ces requêtes en Allemagne au mois de novembre.

#### ► 4. Les recherches de « restaurant » sur Google reculent nettement sous l'effet de la nouvelle vague épidémique en Allemagne

en %



Note : la date du dernier point est le 4 décembre 2021.

Lecture : le 4 décembre, la moyenne mobile sur 7 jours du nombre de recherches du mot « restaurant » sur Google en Allemagne était inférieure de 33 % par rapport à la moyenne des moyennes mobiles sur 7 jours des 4 décembre entre 2016 et 2019.

Source : Eurostat, ONS

Le PIB ralentirait donc au quatrième trimestre 2021 en Europe. En 2022, sous l'hypothèse d'une lente résorption des difficultés d'approvisionnement, l'effet de rattrapage des secteurs les plus affectés par la pandémie continuerait de porter une partie de la croissance des économies européennes, en particulier espagnole et allemande. Après le trou d'air du troisième trimestre, l'activité rebondirait aux États-Unis et en Chine au quatrième trimestre puis début 2022, mais sans retrouver les variations particulièrement élevées de 2021 dues au rattrapage de 2020.

#### ► 5. Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies occidentales et en Chine

	2020	2021	Acquis à la mi-2022	Écart au T4 2019 prévu au T2 2022
France	-8,0	6,7	3,0	+1,4
Allemagne	-4,9	2,7	3,0	+0,8
Italie	-9,0	6,5	3,6	+0,8
Espagne	-10,8	4,4	5,0	-2,4
Royaume-Uni	-9,7	6,8	3,6	-0,1
États-Unis	-3,4	5,5	3,3	+4,6
Chine	1,9	8,0	2,7	+11,6

■ Préviation

Note : les colonnes grisées correspondent à des prévisions.

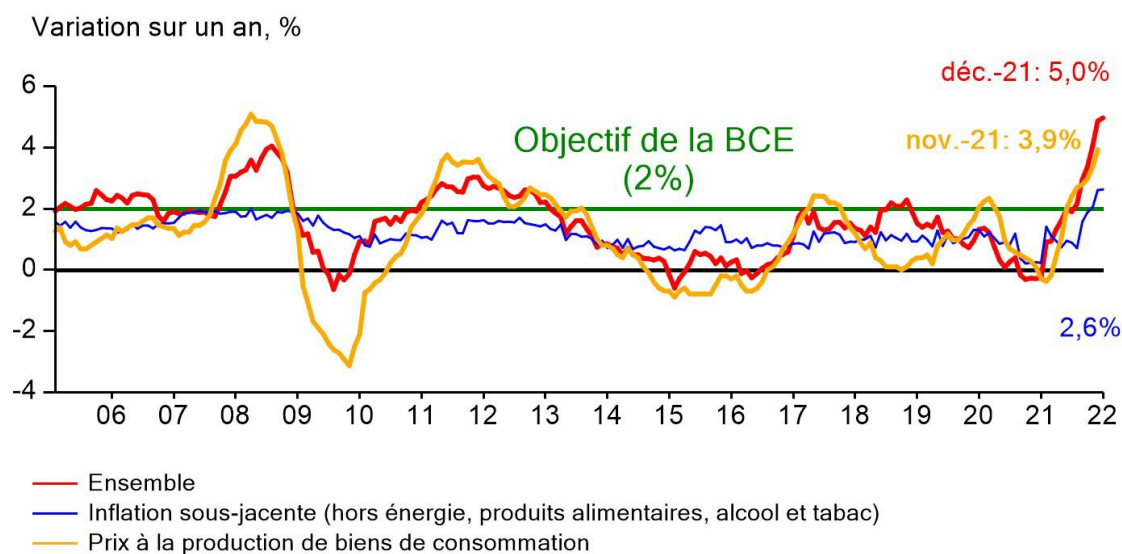
Sources : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, prévisions Insee

## II. SITUATION ZONE EURO

En décembre, l'indice PMI dans l'industrie pour l'ensemble de la zone euro se maintient à haut niveau alors qu'il fléchit un peu dans les services. Cela tient surtout à l'Allemagne où l'indice PMI pour les services se tasse nettement pour passer sous la barre des 50 délimitant les phases d'expansion et de contraction, sous l'effet des mesures restrictives prises pour lutter contre une vague Delta plus précoce.

En décembre, l'inflation atteint 5 % sur un an contre 4,9 % le mois précédent. L'effet de base en Allemagne (normalisation du taux de TVA qui avait été abaissé en juillet 2020 pour faire face à la crise) disparaîtra en janvier prochain. La hausse des prix de l'énergie reste forte sur un an mais elle se tempère légèrement (+26 % après +27,5 %). Celle des prix des services est assez soutenue mais elle fléchit un peu (+2,4 % sur un an après 2,7 %). En revanche, la hausse des prix des produits manufacturés se renforce encore (+2,9 % après +2,4 %, et 0,7 % en juillet). **Au stade de la production, l'augmentation des prix des biens de consommation est proche de 4 % sur un an, traduisant la répercussion progressive du renchérissement des coûts de production par les industriels.**

### Zone euro : prix à la consommation (IPCH) et à la production



Source : IHS, LBP

Lors du Conseil des gouverneurs du 16 décembre, la BCE a annoncé qu'elle interromprait son programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) fin mars 2022 (les achats nets avaient atteint 68 Md€ en novembre et avaient été ramenés à 49 Md€ en décembre). Selon la BCE, ils devraient être plus faibles en moyenne au 1er trimestre 2022 qu'au 4ème trimestre 2021. Afin d'assurer un atterrissage en douceur des achats nets, le rythme mensuel du programme d'achats d'actifs « traditionnel » (APP) sera de 40 Md€ au 2ème trimestre 2022 (au lieu de 20 Md€ actuellement) et de 30 Md€ au 3ème trimestre.

**À compter d'octobre 2022, un rythme mensuel de 20 Md€ sera prolongé « aussi longtemps que nécessaire »**, une stratégie qui diffère de celle adoptée par la Fed. Pour l'instant la BCE n'envisage pas une hausse de ses taux directeurs cette année, en cohérence avec une projection de l'inflation légèrement sous les 2% fin 2022.



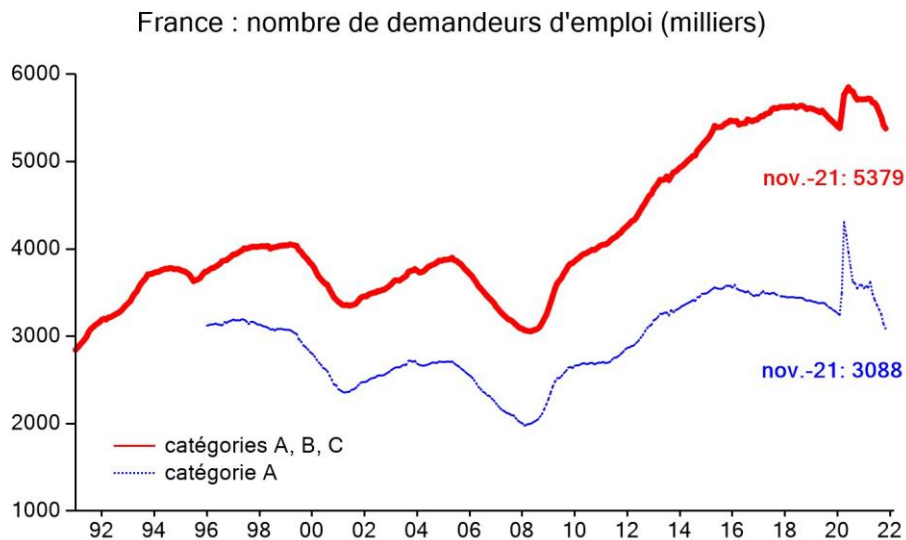
### III. SITUATION NATIONALE

#### France : résilience de l'économie jusqu'ici

**En décembre, le climat des affaires se dégrade pour retrouver son niveau de septembre. Il demeure cependant nettement au-dessus de sa moyenne de longue période.** C'est surtout dans les services qu'une détérioration du climat des affaires est observée. Cela tient à une dégradation de perspectives d'activité (l'enquête a été réalisée un peu avant la mi-décembre). A l'inverse, le climat des affaires dans l'industrie s'améliore un peu de nouveau, les industriels faisant par ailleurs état d'une forte hausse de leurs prix de vente. Le climat des affaires reste aussi très bon dans le bâtiment malgré la persistance de contraintes d'offre.

En décembre les immatriculations de voitures particulières neuves augmentent de 2,3 % par rapport au mois précédent. Sur l'ensemble de l'année 2021, les immatriculations sont de 1 633 200, en baisse de 25 % par rapport à 2019 et en hausse de 0,1 % par rapport à 2020. Cela illustre les difficultés des constructeurs pour satisfaire leurs clients : alors que les commandes ont tourné autour de 150 000 véhicules par mois, les livraisons ont été bien inférieures. Le taux d'utilisation des capacités de production est voisin de 55 % contre 85 % habituellement. En novembre, la consommation de biens se redresse. Son niveau est proche de celui de début 2020. Il lui est très inférieur pour les dépenses en matériel de transport mais supérieur de 17% pour l'équipement du logement.

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) est tombé en novembre à un niveau inférieur à celui de début 2020. A noter cependant que ce même mois 380 000 salariés étaient encore en activité partielle (soit 2 % des salariés du privé), un niveau qui semble désormais avoir du mal à baisser (ils étaient 400 000 en octobre). Avant la crise sanitaire, les effectifs concernés étaient en période « normale » de l'ordre de 60 000. Ils avaient atteint un pic à 280 000 au 2ème trimestre 2009 au cœur de la crise financière.

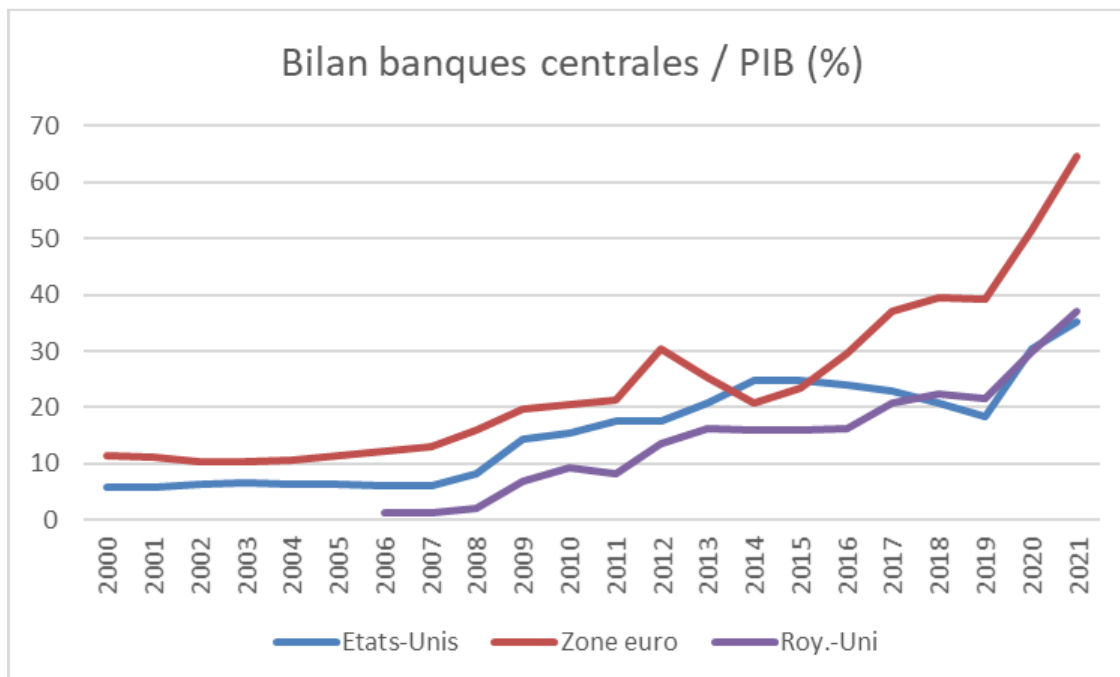


En décembre, l'inflation atteint 2,8 % sur un an comme en novembre. La hausse des prix de l'énergie se modère un peu (+18,6 % contre 21,6 % le mois précédent). Les prix des produits manufacturés continuent à se raffermir mais sans excès (+1,2 % sur un an après +0,8 %). La hausse des prix des services est comparable à celle observée en novembre (1,8 % après 1,9 % en octobre). La hausse des prix des produits alimentaires accélère, tirée par les produits frais (+3,3 % après +0,8 %). Au stade de la production, certaines hausses des prix agricoles sont impressionnantes (+40 % sur un an pour les céréales, +58 % pour les oléagineux).

### Les banques centrales changent de cap

- Face à une inflation qui reste élevée, **les grandes banques centrales amorcent un changement de cap après quasiment deux ans de soutien monétaire ininterrompu**. Après avoir commencé à réduire ses achats d'actifs, la Réserve fédérale devrait procéder à une première remontée de son taux directeur dès le prochain Comité de politique monétaire. D'autres hausses suivront dans le courant de l'année. Ces perspectives ont conduit à une remontée des taux longs qui étaient demeurés très bas jusqu'à fin 2021, ce qui a secoué les marchés boursiers dans un environnement compliqué sur fond de dégradation de la situation sanitaire et d'incertitudes géopolitiques (notamment de vives tensions entre la Russie et l'Ukraine). En décembre, la Banque d'Angleterre avait déjà sauté le pas en procédant à une première hausse de son taux directeur. Elle a renouvelé l'opération début février. Elle ne devrait pas s'arrêter là. La BCE s'est engagée aussi sur la voie de la normalisation de la politique monétaire mais elle paraissait vouloir prendre son temps avant d'augmenter ses taux directeurs. Elle tablait en décembre sur le retour de l'inflation sous les 2 % fin 2022. Il paraît désormais probable qu'elle avance son calendrier de normalisation monétaire.

- Les banques centrales attendent de ce resserrement monétaire une modération de l'inflation, qu'elles veulent voir revenir vers leur cible de moyen terme (2 % pour la Fed ou la BCE). Dans les mois qui viennent **la remontée des taux d'intérêt devrait contribuer à freiner la demande, et donc la croissance**. Certains segments de l'économie, comme l'immobilier résidentiel, dont les prix ont beaucoup monté, vont probablement ressentir assez rapidement les effets de ce changement de tonalité des politiques monétaires. Il faut malgré tout garder en mémoire que la poussée inflationniste des derniers mois tient aussi à une crise énergétique très singulière, puisqu'elle pousse très fortement à la hausse les prix de plusieurs énergies et pas seulement le prix du pétrole. Les effets d'un resserrement monétaire sur cette dynamique seront peut-être plus longs à se manifester.



## POINT D'ACTUALITE

Europe : l'inflation devrait grimper à 5,1% en 2022, estime la Banque centrale européenne.

La situation actuelle en Europe couplée aux tensions déjà existantes dues à la crise sanitaire ont obligé la BCE à revoir ses prévisions pour les années à venir.

### 5,1% en 2022, 2,1% en 2023, 1,9% en 2024

Selon les estimations de la BCE, décryptées par sa présidente Christine Lagarde, l'inflation pourrait donc être **portée à 5,1% en 2022, puis 2,1% en 2023** (au lieu de 1,8 %) et 1,9% en 2024 (au lieu de 1,8%).

Mais ces prévisions pourraient être **de nouveau perturbées** par la crise actuelle. « L'inflation pourrait être considérablement plus élevée à court terme », a prévu Christine Lagarde.

Du côté des perspectives de croissance économique pour la zone euro, la BCE mise sur **une croissance de +3,7% en 2022**, inférieure aux estimations de +4,2 % pour l'année en décembre dernier.

La Banque centrale européenne prévoit également en 2023 +2,8% (au lieu de +2,9 %) et +1,6% en 2024 (conformément aux dernières prévisions).

La présidente de la BCE Christine Lagarde a enfin souligné que « l'ampleur de ces effets dépendra de l'évolution du conflit, de l'impact des sanctions actuelles et d'éventuelles mesures supplémentaires ».

Les finances locales ont connu de profondes mutations ces dernières années, avec notamment les réformes fiscales successives (taxe d'habitation, impôts de production). Il est permis de penser que 2023 sera une nouvelle année clé, marquée par une possible (probable) résurgence de l'encadrement, voire du rationnement, financier. Dans l'intervalle, la loi de finances pour 2022 apparaît inhabituellement calme.

### I. CADRE GENERAL

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 a été bâti sur les hypothèses suivantes :

- croissance du PIB en volume : + 4,0 %, après une reprise estimée à 6,0 % en 2021 (qui sera a priori réévaluée) ;
- indice des prix à la consommation : + 1,5 %, taux qui apparaît prudent alors que l'année 2021 devrait se ponctuer par une évolution de l'ordre de 3,5 %.

Le solde public français, qui s'était creusé à -9,1 % du PIB en 2020 se sera à peine redressé en 2021 (-8,4 % attendu) alourdi par la poursuite des mesures d'urgence, le plan de relance et la sous-activité persistante. Le PIB, donc les recettes publiques, resteront en retard de 3% sur ce qu'ils auraient sans crise, ce qui est conséquent, et qui, ajouté à l'envol de la dette (115 % du PIB vs moins de 100 % avant la crise), motivera des efforts de redressement ultérieurs.

Parmi les ressources qui rebondissent bien figure la TVA. L'État programme :

- +5,9 % en 2022, dont profiteront les EPCI au titre du remplacement de la THRP (Taxe d'habitation).

Comme certaines sous dotations croissent, d'autres « les fameuses variables d'ajustement doivent baisser ». Retraitée des variations de périmètre, la DGF sera à nouveau maintenue en 2022.

Sachant que pèseront aussi l'effet population sur la revalorisation de la dotation d'intercommunalité (30 M€/an), cette traditionnelle variable d'ajustement sera à nouveau écrêtée :

- la dotation de compensation des EPCI, à - 2 %/- 2,5 % dans la lignée des années récentes.  
Stabilité globale ne signifiera donc toujours pas stabilité individuelle.

- [Compensation de la suppression de la THRP](#) : prise en compte des rôles supplémentaires (article 31)

Après de nombreuses demandes de l'AMF, le gouvernement a proposé une disposition<sup>2</sup> permettant de prendre en compte les rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021 dans le calcul de la fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée affectée aux EPCI à fiscalité propre.

Cela aura donc un impact important sur le calcul de la compensation de la suppression de la THRP des intercommunalités, notamment sur le ratio de base qui définit la compensation de référence pour chaque EPCI.

- [Modification des indicateurs financiers et fiscaux utilisés dans le cadre du FPIC](#) (article 194)

Proposé dès le projet de loi de finances initiale pour 2022, l'article 194 prévoit désormais une réforme du calcul des critères utilisés pour le FPIC qui s'inscrit également dans le prolongement des modifications intervenues en 2021 dans le panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la taxe d'habitation ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels. Les critères concernés sont le potentiel financier agrégé (PFIA) et l'effort fiscal agrégé (EFA), calculés à l'échelle des ensembles intercommunaux :

Éléments nouveaux	
Le potentiel financier agrégé d'un ensemble intercommunal	Effort fiscal agrégé d'un ensemble intercommunal
1) Ajout de la majoration de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale (communes + EPCI) 2) Ajout de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (communes + EPCI) 3) Ajout de l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques (communes) 4) Ajout de la taxe locale sur la publicité extérieure (communes) 5) Ajout des droits de mutation à titre onéreux (y compris les montants perçus via le fonds de péréquation départemental), qui seraient pris en compte sur la base d'une moyenne pluriannuelle (communes) 6) Prise en compte de la TH sur les résidences secondaires ( <i>depuis la LF 2021</i> ) 7) Prise en compte des allocations compensatrices de fiscalité liée à la suppression d'une partie des valeurs locatives des établissements industriels (TFB et CFE) ( <i>depuis la LF 2021</i> )	1) Suppression des produits de TAFNB et de <u>TEOM/REOM</u> (communes + EPCI) 2) Prise en compte de la TH sur les résidences secondaires

Cela aura donc un impact important sur la situation des communes et des EPCI en 2022, car le PFIA/hab. est notamment le critère permettant de définir quels sont les ensembles intercommunaux contributeurs, et l'effort fiscal agrégé est un critère significatif pour les bénéficiaires.

C'est pourquoi l'article 194 prévoit un mécanisme de correction de ces critères utilisés pour le FPIC qui pourra majorer ou minorer les montants du PFIA ou de l'EFA afin de lisser leur variation dans le temps. Attention, les modalités de ce mécanisme seront précisées par décret (non encore connu).

- [Précision sur la révision unilatérale des attributions de compensation \(EPCI à FPU\)](#) (article 197)

Une mesure permet d'encadrer et de préciser la procédure (prévue au 1° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) qui permet à un EPCI à fiscalité propre de réduire unilatéralement (c'est-à-dire sans l'accord des conseils municipaux des communes dont l'AC serait diminuée) les attributions de compensation de ses communes membres dans le cas où une diminution des bases imposables amène une diminution de ses recettes de fiscalité économique.

- [Dotation de solidarité communautaire et contrat de ville](#) (article 197)
- [Compensation de la perte de recettes liée à l'exonération de TFPB dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux](#) (article 177)
- [Exonération de DMTO pour les biens transmis par donation ou succession](#) (article 89)
- [Prolongation du dispositif de compensation des recettes tarifaires et de redevances subies par les services publics locaux gérés en régie](#) (article 113)
- [Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre](#) (article 109)
- [Compensation de la suppression de la THRP pour les intercommunalités](#) (fraction TVA)

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction nationale de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, 2021 est l'année où a été calculé le ratio de base qui définit la compensation de référence pour chaque EPCI. Ce ratio consiste à mesurer – pour chaque EPCI – la part que représente sa compensation dans l'ensemble de la TVA nationale :

**[(Base THRP EPCI 2020 majorée des bases d'imposition issues des rôles supplémentaires émis au titre de 2020 jusqu'au 15 novembre 2021) / (16 x Taux THRP EPCI 2017) + compensation d'exonérations TH 2020 + Moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020] / TVA 2021]**

Ce ratio – calculé pour chaque EPCI en 2021 et figé par la suite - sera multiplié chaque année par la TVA de l'année en cours afin de déterminer la fraction TVA qui lui revient.

Ainsi, à compter de 2022, la compensation TVA des EPCI est indexée sur l'évolution de la TVA nationale nette de l'année en cours d'après les estimations du PLF (soit + 5,5% en 2022 d'après les dernières données disponibles à ce stade, attention ce taux peut évoluer).

Cependant, la loi prévoit des régularisations une fois le montant de TVA national définitivement connu. Ainsi, en 2023, les montants perçus en 2022 par chaque EPCI seront corrigés afin de prélever

le trop-perçu si la TVA a été plus faible que les estimations, ou seront augmentés si la TVA nationale a été plus forte que les estimations.

- [Évolution de la dotation d'intercommunalité en 2022](#)

Depuis la réforme de la DI en 2019, son enveloppe est augmentée de 30 millions d'euros chaque année, ce qui permet de dynamiser l'enveloppe. Ce montant est financé par un prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ainsi que la suppression d'une partie des impositions économiques (CFE et TFB des établissements industriels) auront des conséquences sur les critères financiers et fiscaux utilisés pour le calcul de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre dès 2022. Afin d'assurer la neutralité de ces réformes fiscales sur les indicateurs financiers des communes et des EPCI à fiscalité propre, le « groupe de travail relatif aux conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs financiers » - qui s'est tenu lors des réunions du Comité des Finances Locales en 2020 et 2021 - a travaillé sur les moyens techniques permettant que la DGF des communes et des EPCI ne soit pas impactée.

Cependant, les services de l'État ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures de correction dans le calcul du CIF et du potentiel fiscal des intercommunalités, considérant que les garanties existantes d'évolution de la dotation d'intercommunalité suffisent à « lisser » cette réforme fiscale dans le temps. Pour rappel, compte tenu des effets de la réforme de la dotation d'intercommunalité sur les attributions individuelles des EPCI, un mécanisme de régulation des variations a été mis en place selon un « tunnel » de 95% (garantie min.) - 110% (écrêtement) de la dotation d'intercommunalité par habitant.

La LF 2022 ne comporte aucune mesure afin de protéger les intercommunalités de ces potentielles évolutions.

### I. PRESENTATION DE LA CAGG

#### A – Un peu d’histoire

Créé en décembre 1992, le « District du Pays de Guéret Saint-Vaury » devient « Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury » le 1<sup>er</sup> décembre 1999. Composée de 17 communes puis 19 en 2003, elle se transforme en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et comprend alors 22 communes. Aujourd’hui composée de 25 communes, la Communauté d’agglomération s’étend sur 480,6 km<sup>2</sup>.

#### B- Une population inégalement répartie

Sur le territoire, 7 communes représentent 76 % de la population. La géographie physique (Monts de Guéret) conditionne les aménagements routiers, lesquels expliquent une répartition inégale de la population sur le territoire communautaire. La population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est arrêtée à 29 588 habitants (source : INSEE population légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

#### C- Ses compétences

La Communauté d’agglomération exerce les compétences suivantes :

##### 1) Compétences obligatoires :

- **Développement économique :**
  - Actions de développement économique
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme
- **Aménagement de l'espace communautaire :**
  - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
  - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
  - Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme
  - Organisation de la mobilité
- **Equilibre social de l'habitat :**
  - Programme local de l'habitat
  - Politique du logement d'intérêt communautaire : OPAH, création et réalisation d'une OPAH-RU, programmes d'intérêt généraux, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire



- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville dans la communauté :**
  - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
  - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
  - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),**
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs,**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,**
- **Eau potable,**
- **Assainissement des eaux usées,**
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**

## **2) Compétences supplémentaires :**

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire** (place de stationnement pour installation de bornes électriques et pôle d'échange intermodal de transport)
- **Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :** lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et actions de maîtrise de la demande d'énergie
- **Eolien,**
- **Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :** BMI, réseau intercommunal de lecture publique et construction et gestion d'un centre aqualudique
- **Action sociale d'intérêt communautaire :**
  - multi-accueil collectif de Guéret, micro-crèche de Saint-Fiel, multi-accueil de Saint-Vaury ;
  - relais petite enfance du Grand Guéret
  - soutien financier à la Banque alimentaire de la Creuse en lieu et place des communes,
- **Entretien et gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret,**
- **Centre de ressources domotiques,**
- **Aire d'accueil et de promotion des activités économiques et touristiques dénommée « Aire des Monts de Guéret »,**
- **Dispositifs financiers d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles,**
- **Soutien financier à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes et collectifs,**
- **Communications à très haut débit (DORSAL),**

- Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire,
- Adhésions :
  - au syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon Guéret
  - à la SCIC « InnoVill'âge »,
- Tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques,
- Aménagement et mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus,
- Etudes de diagnostic territorial foncier agricole,
- Elaboration et mise en œuvre d'une charte forestière,
- Aménagement et gestion d'immobiliers en vue de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires,
- Aménagement et gestion d'un Parc animalier (Loups de Chabrière),
- Création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou d'hébergements de loisirs,
- Gestion des sites touristiques sur la commune d'Anzème et de Jouillat,
- Aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe,
- Station Sports Nature des Monts de Guéret,
- Arborétum de Chabrières,
- Site du Puy de Gaudy,
- Fourrière canine,
- Soutien financier apporté à la SPA de la Creuse à la place des contributions des communes,
- Gestion d'un crématorium (Ajain),
- Elaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21.

## II. STRUCTURE BUDGETAIRE DE LA CAGG

La Communauté d'agglomération du grand Guéret dispose de 14 budgets :

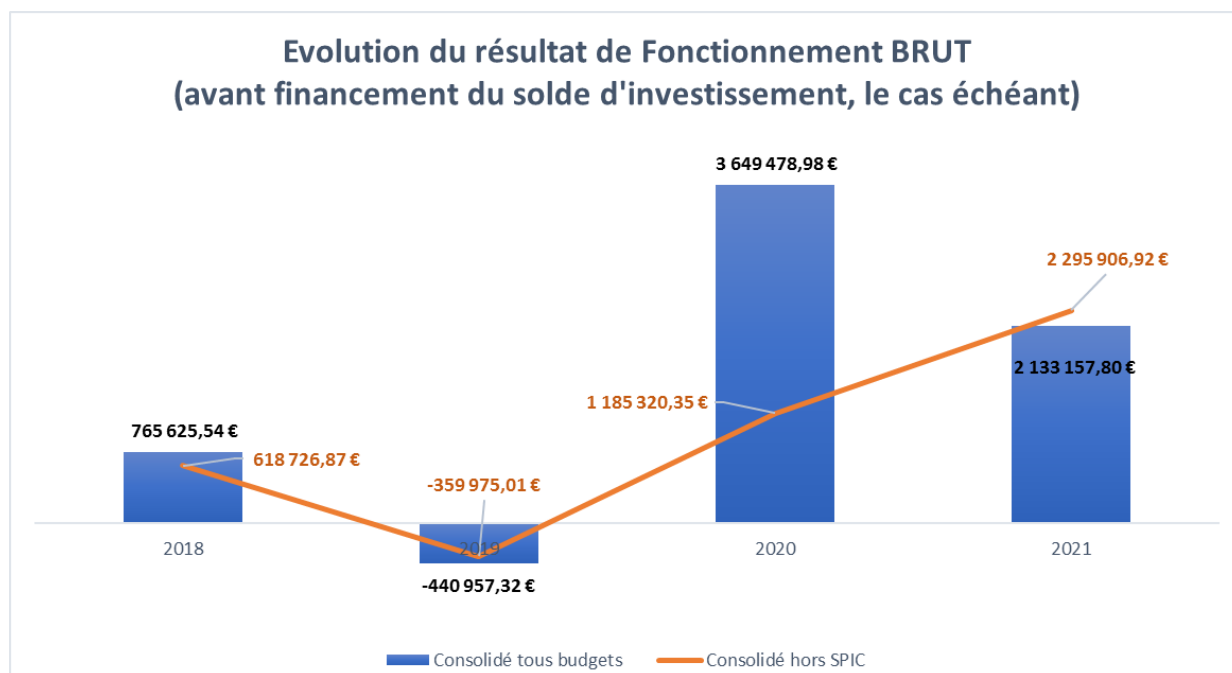
- **1 budget principal**,
- **11 budgets annexes** :
  - *dont 5 sont des services publics industriels et commerciaux, lesquels doivent s'équilibrer sur la redevance des usagers (autonomie financière) :*
    - Transport public : transport urbain, transport à la demande et transport scolaire
    - Eau potable en régie
    - Eau potable en délégation
    - Assainissement collectif en régie
    - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
  - *dont 4 sont des services publics administratifs (SPA), lesquels peuvent bénéficier d'une subvention du budget principal pour s'équilibrer :*
    - Parc animalier (« Loups de Chabrière »)

- Immobilier d'Entreprises : location immobilière aux entreprises et pôle domotique
- Equipements et sites divers né des opérations de régularisation budgétaire de la « zone d'activité » en 2016/2017 : gestion de sites spécifiques notamment concernés par des concessions d'occupation du domaine public, (ex : Aire des Monts de Guéret, eau industrielle, aérodrome de St Laurent...)
- Eaux Pluviales Urbaines
  - **dont 2 sont des budgets dits « lotissements » :**
- Ecovillage de Saint-Christophe
- Zone d'activité
  
- **2 budgets annexes en sommeil :**
  - PA Granderaie
  - PA Cher du Cerisier

## PARTIE 4 – Analyse Rétrospective

### I. EVOLUTION DU RESULTAT CONSOLIDE DE FONCTIONNEMENT

A noter : Le résultat de fonctionnement 2021 présenté ci-dessous reste conditionné aux dernières prises en charge des écritures 2021 par les services de la DDFIP.



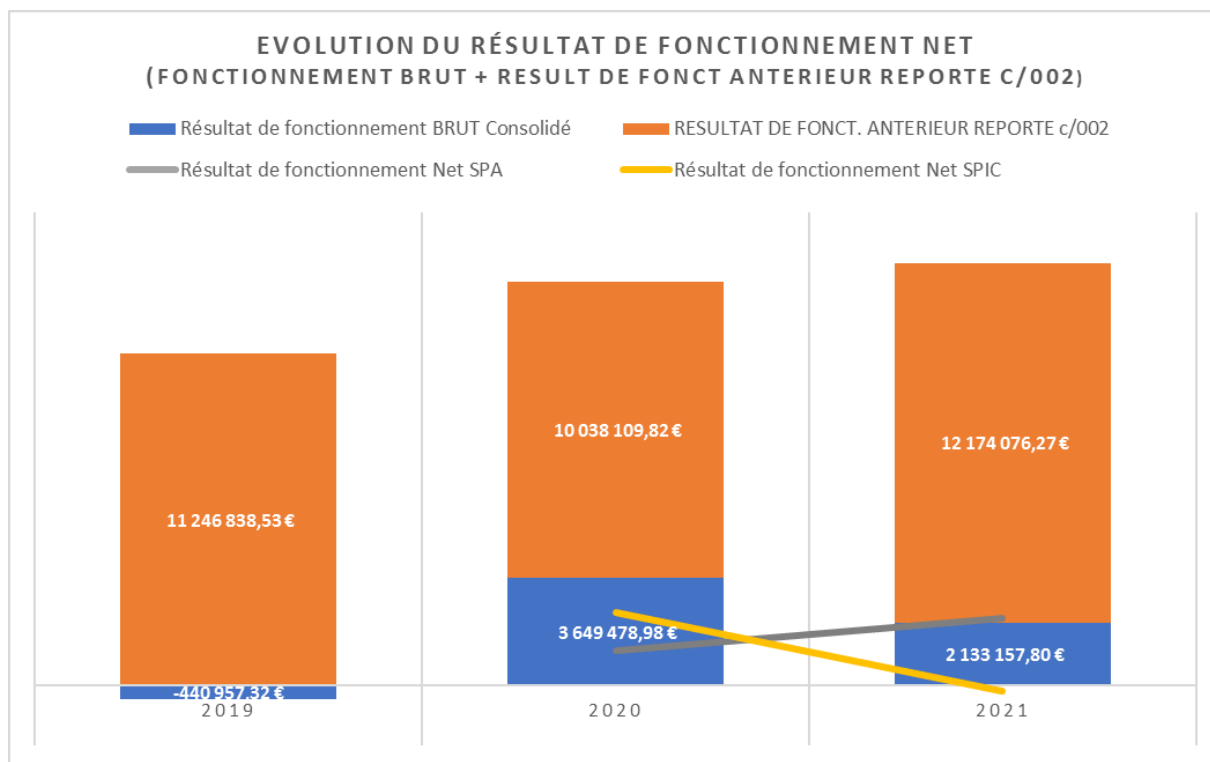
#### Fait marquants :

2020 : intégration des budgets Eau & Assainissement, comme mentionné dans le ROB 2021, le résultat de fonctionnement de ces SPIC représente 65 % du résultat consolidé.

Sur l'exercice 2021, hors SPIC (E&A + SPANC + Transports) le résultat de fonctionnement des SPA affiche un excédent de + 2 295 906 € (pour rappel en 2020 celui-ci était de + 1 185 320 €, en 2019 : - 359 975 €)

Cette poursuite de hausse d'excédent s'explique par une hausse du taux de la fiscalité du foncier bâti (+ 1 277 397 €), des remboursements du sinistre de la BMI pour (+270K€), et le transfert de charges à la suite de la prise de compétence Eaux Pluviales Urbaines en 2020 (+799 K€).

S'ajoute à cette hausse des recettes, une baisse des dépenses de fonctionnement qui résultent (de poste ouvert et non pourvu, une baisse des subventions d'équilibre aux budgets annexes et la prise en compte des préconisations budgétaires par l'ensemble des directions.



Ce graphique met en évidence que le résultat de fonctionnement Net consolidé en 2020, résulte principalement de l'intégration des budgets Eau & Assainissement, en revanche le résultat 2021 est principalement supporté par les résultats obtenus sur les budgets SPA.

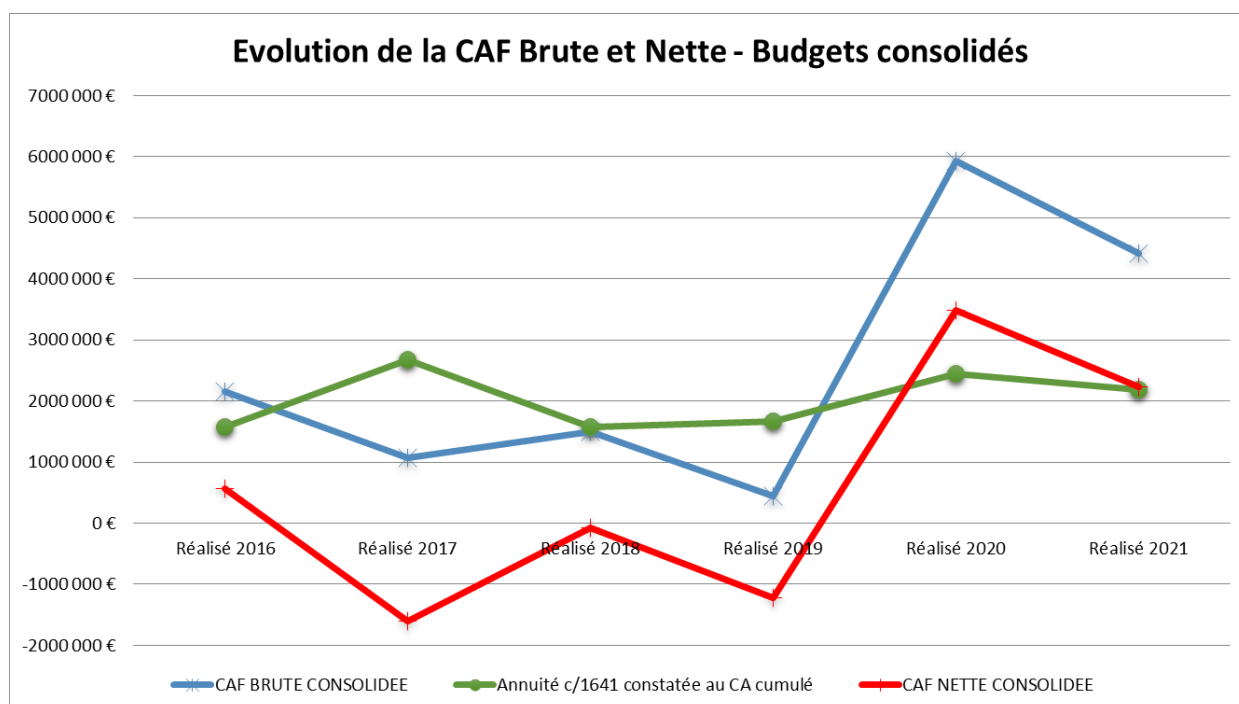
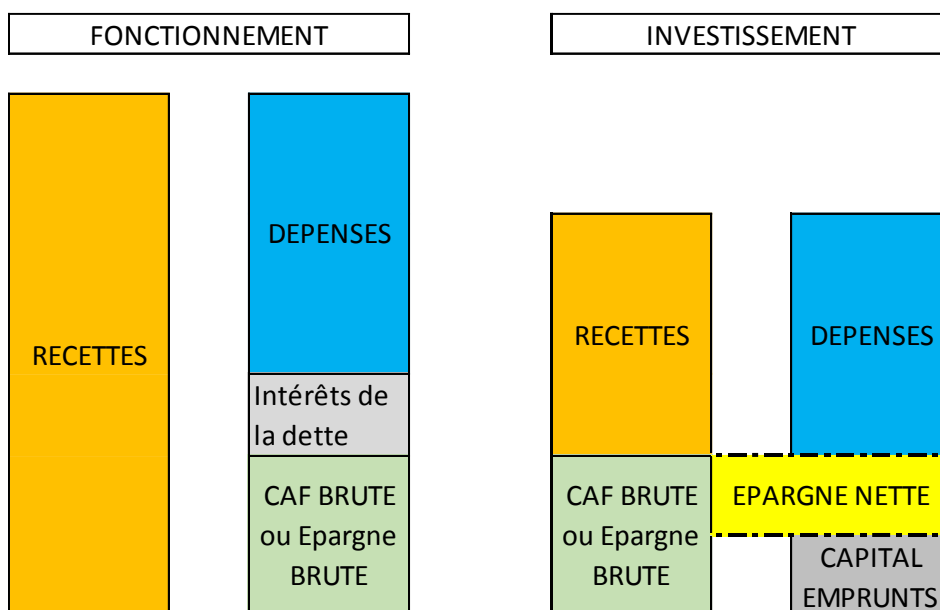
La baisse des résultats de fonctionnement net sur les budgets SPIC doit particulièrement alerter puisque les SPIC doivent s'autofinancer et ne sont impactés que par les redevances des usagers. La baisse des résultats de fonctionnement des SPIC doit donc inciter la collectivité à revoir rapidement sa politique de tarification (cf commentaire Klopper sur le budget transports publics et FCL/Merlin pour les budgets Eau & Assainissement).

Afin que les budgets SPIC soient en mesure de générer suffisamment de recettes pour couvrir leurs besoins d'exploitation et de permettre également des investissements, la réflexion sur l'harmonisation de la tarification à l'échelon communautaire devra être menée à bien rapidement.

## II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF est la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la collectivité pour financer sa politique d'investissement sans avoir à recourir à l'emprunt. L'analyse de cet indicateur doit porter sur son évolution et non sur un constat ponctuel.

Pour Rappel ci-dessous le schéma d'équilibre budgétaire :

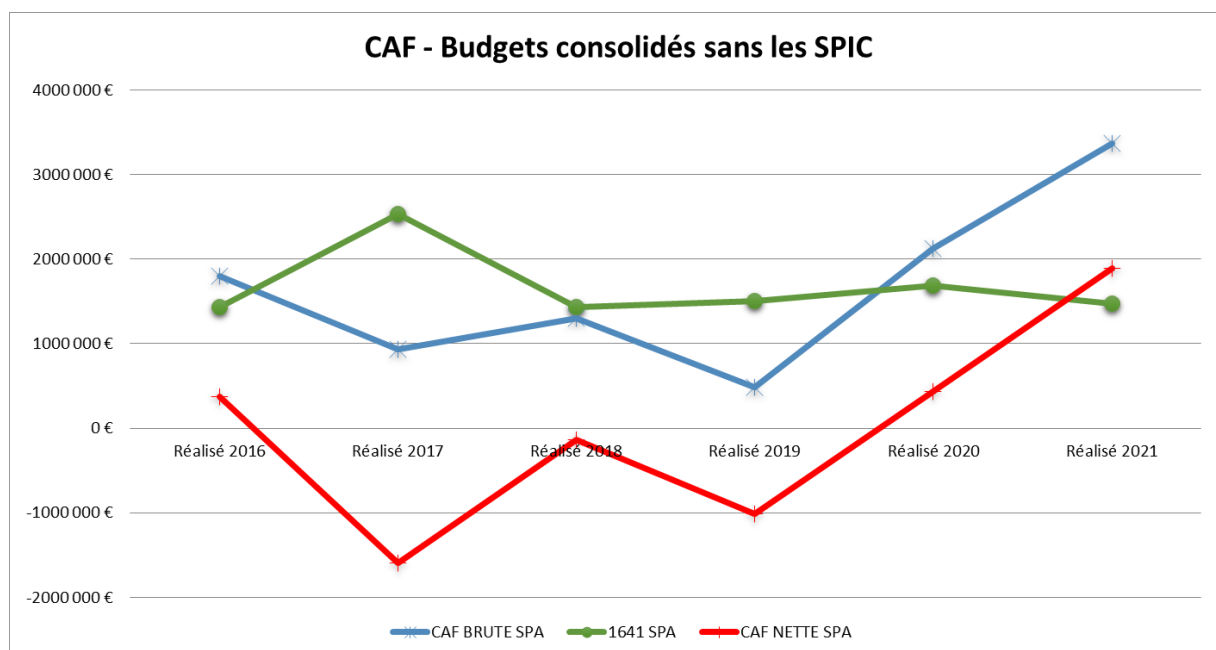


**Rappel de contexte :**

2017 : régularisation du budget ZA

2019 : Indemnités TERALI (dans la présentation ci-dessus déduction de la recette de TERALI)

Comme mentionné ci-dessus on constate une forte évolution de la CAF en 2020, cette hausse s'explique par la prise de compétence Eau & Assainissement.



La Collectivité poursuit sa dynamique en matière de CAF nette. En effet, sur 2021 celle-ci est en hausse de 1 456 872 € par rapport à 2020. Il convient de rappeler que si sur l'exercice 2020, la CAF nette était déjà positive, celle-ci résultait principalement d'une CAF nette sur les budgets SPIC et plus particulièrement sur les budgets Eau & Assainissement.

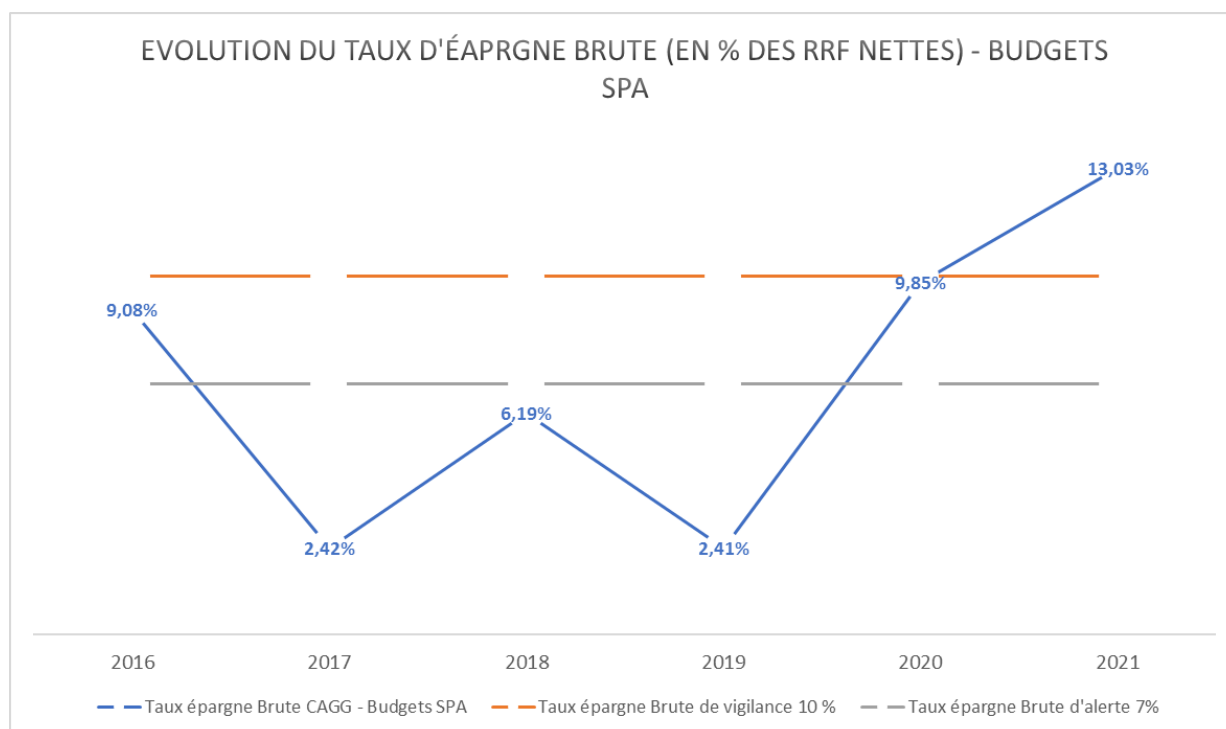
Comme évoqué précédemment, la hausse de la fiscalité et la perception de recettes supplémentaires et une gestion très stricte des dépenses ont permis à la collectivité de retrouver des marges de manœuvres et de la capacité d'autofinancement sur des projets à venir. La collectivité s'est attachée depuis 2019, à financer sur ses fonds propres ces nouveaux investissements (pour tous les budgets gérés en SPA).

Il convient également de préciser que la mise en place de la politique d'engagement et le rattachement des dépenses et des recettes ont permis d'assurer à la collectivité une meilleure lisibilité sur son fonctionnement.

Afin de pouvoir présenter une analyse précise et fiable, il convient de procéder à des retraitements de données et/ou d'extraire des budgets pour la présentation de certains ratios.

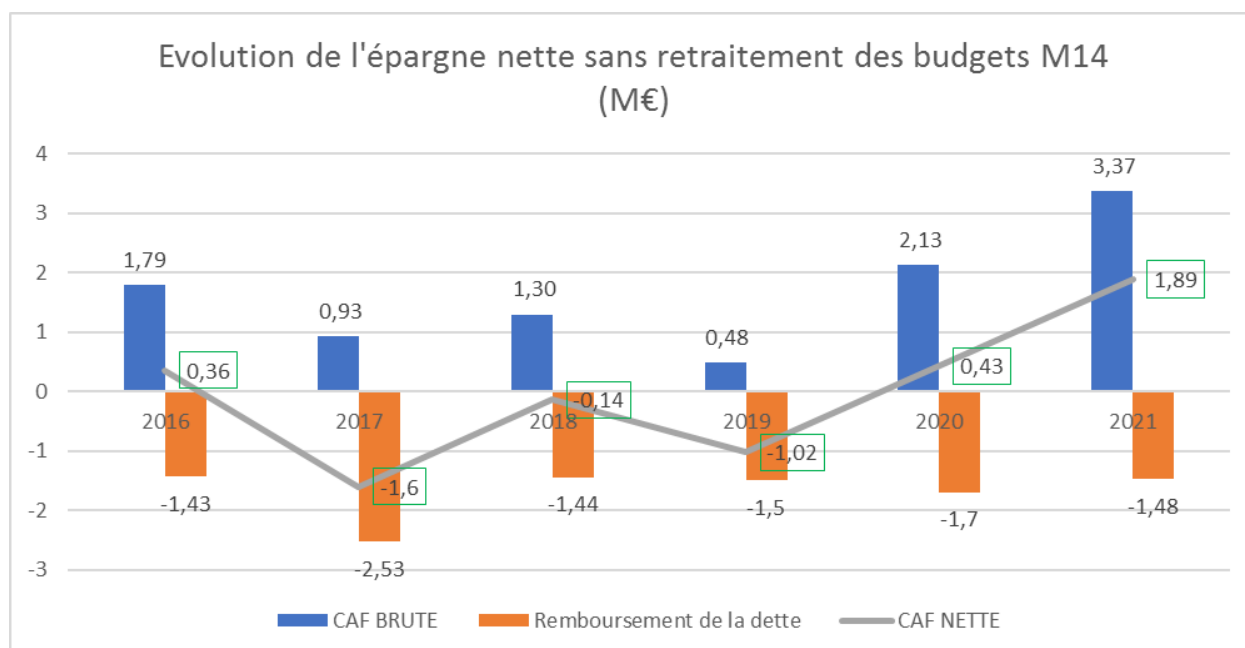
En effet, les SPIC étant des budgets autonomes, il convient de ne pas les inclure dans le calcul du taux d'épargne brute.

En complément, de la présentation du Cabinet Klopfer, il est important de pouvoir revenir sur le niveau d'autofinancement de la collectivité :



L'évolution de l'autofinancement est directement impactée par l'autofinancement important des budgets annexes SPA, nécessaires pour rembourser leur dette. A titre d'information la dette des budgets annexes sur 2021 est de 593 450 € soit 67.20% du montant total de la dette des budgets SPA.

Même si on note que depuis 2020, l'autofinancement fait apparaître une situation plus favorable, il convient néanmoins de rappeler que la CAGG présente une CAF brute 2020 inférieure à celle de la moyenne de la strate de référence.



L'épargne nette 2021 des budgets M14 sans retraitement et avant mise en conformité avec la DDFIP est évaluée à 1.89 M€, équivalent à 3,2 mois de la masse salariale des budgets concernés.

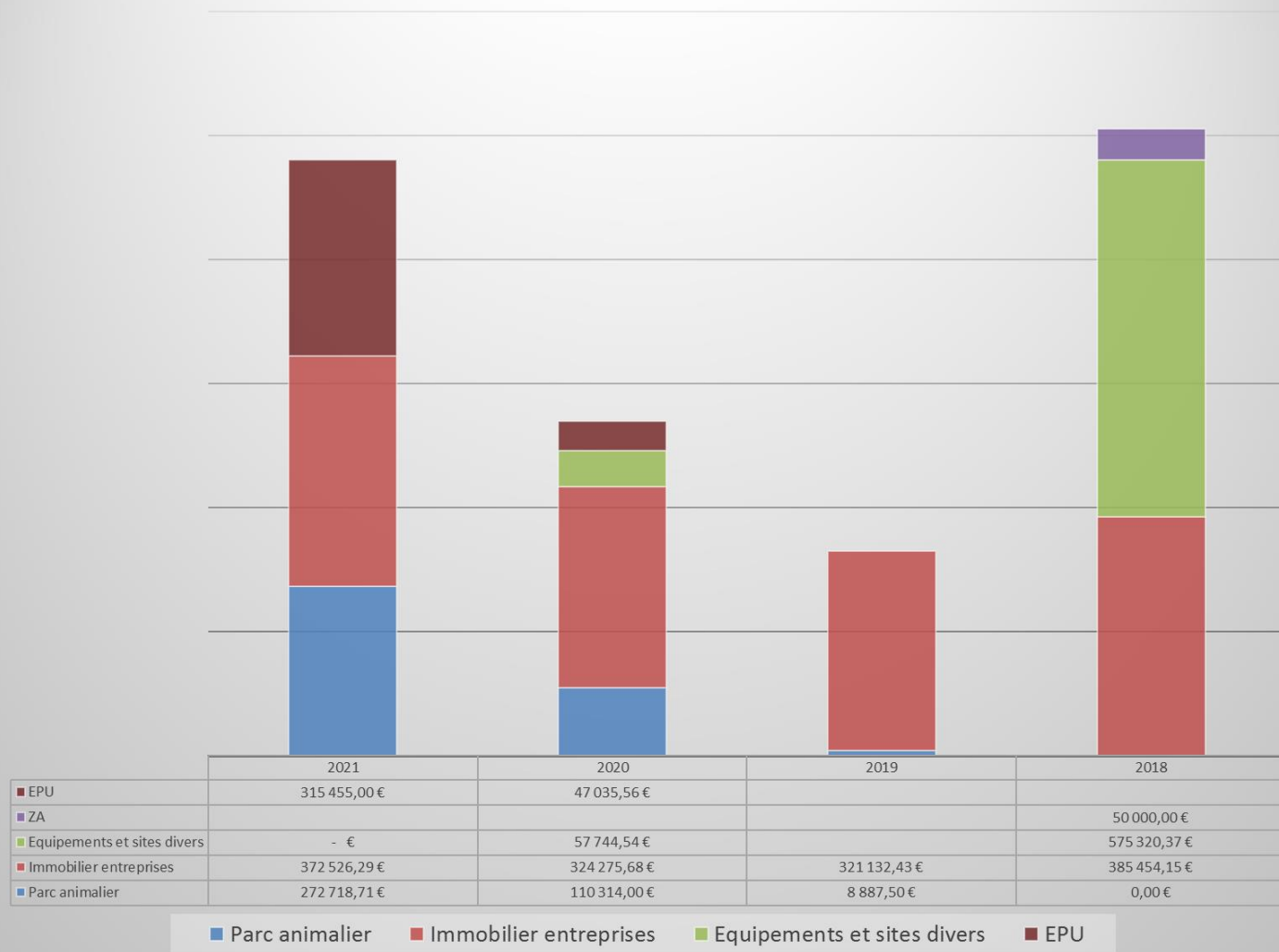


### III. EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

Il convient de rappeler que le Budget Principal est impacté par le soutien financier qu'il apporte aux budgets annexes SPA, via des subventions d'équilibre.

La collectivité s'assure que la subvention d'équilibre versée lors de la clôture budgétaire correspond aux besoins strictement nécessaires à l'équilibre du budget annexe.

**Subvention d'équilibre du Budget Principal aux budgets Annexes - SPA**

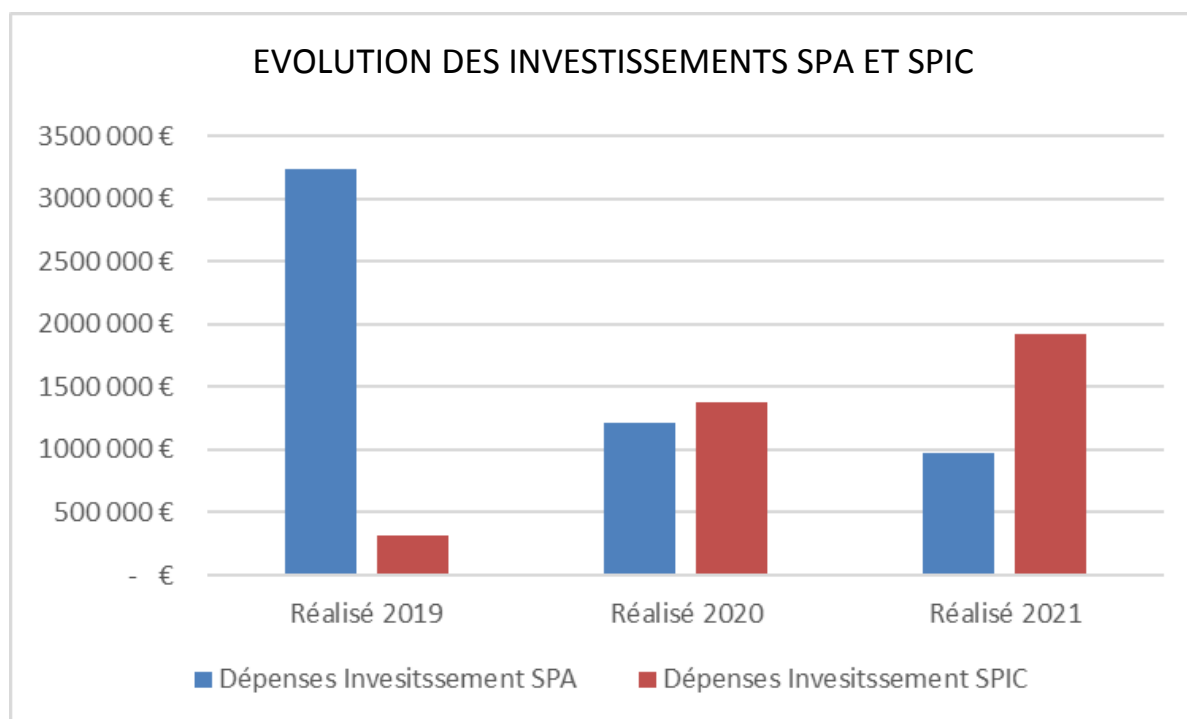


#### IV. EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Afin de maintenir la saine situation financière de la collectivité, des investissements ont dû être revus à la baisse depuis 2019. L'objectif étant de dégager de la capacité de financement afin de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les nouveaux investissements.

La COVID qui a touché notre pays, a été un frein dans la mise en œuvre de la politique d'investissement.

La CAGG, ne souhaite pas recourir à l'emprunt avant la mise en œuvre de son projet « Pôle aqualudique », de ce fait, la collectivité est dans l'obligation de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour financer ses projets, mais aussi de prioriser et d'établir un PPI en cohérence avec ses possibilités d'investissement.



Seuls les budgets SPIC ont été en mesure de poursuivre leurs programmes d'investissement sur 2021. Cependant, comme l'a mentionné le cabinet FCL/Merlin, afin de poursuivre une politique d'investissements réguliers sur les budgets SPIC, il sera nécessaire d'harmoniser notre politique tarifaire à l'échelle de l'Agglomération, afin de pouvoir autofinancer tous les projets de renouvellement. L'objectif étant de réserver le recours à l'emprunt uniquement pour les projets structurants.

## Bilan des investissements par domaine :

Domaines	2017	2018	2019	2020	2021
Petite Enfance	110 520,87 €	194 892,12 €	190 984,87 €	92 980,97 €	25 792,25 €
Sport Nature / Tourisme	174 839,62 €	540 780,87 €	429 441,35 €	16 445,01 €	34 590,84 €
Bibliothèque multimédia	142 825,92 €	123 489,36 €	91 180,65 €	488 190,94 €	38 843,75 €
Tiers Lieux	- €	400 000,00 €	775 072,90 €	224 772,04 €	9 930,00 €
Aménagement du Territoire	68 829,40 €	- €	26 536,75 €	42 323,18 €	55 306,52 €
Fourrière	- €	- €	4 722,00 €	4 722,00 €	- €
DST - Bureau d'étude	- €	- €	5 405,06 €	14 001,22 €	- €
DST - Travaux	828 764,68 €	879 879,52 €	397 294,41 €	59 473,60 €	830,00 €
Santé	244 506,12 €	781 158,57 €	862 664,98 €	74 428,81 €	- €
Pôle Aqualudique	- €	- €	4 800,00 €	3 825,00 €	- €
Siège - multi domaines	286 566,14 €	402 735,76 €	344 037,84 €	414 499,01 €	345 622,18 €
Développement Economique	488 387,95 €	252 813,07 €	7 874,28 €	41 488,00 €	303 667,75 €

## V. RESSOURCES HUMAINES

Point sur l'évolution des ressources humaines au sein de la collectivité

### **Répartition effectifs présents au 31/12/2021 (tout statut)**

- 107 fonctionnaires (dont 6 fonctionnaires – stagiaires) ;
- 36 contractuels sur emploi permanent (dont 31 sous CDI) ;
- 20 contractuels sur emploi non permanent, répartis comme suit :
  - o 5 CDD d'accroissement d'activité ;
  - o 6 CDD pour remplacement d'un agent permanent indisponible ;
  - o 1 CDD saisonnier
  - o 4 contrats d'apprentissage ;
  - o 3 contrats de projet.
  - o 1 contrat de remplacement de droit privé
- 1 agent sur emploi fonctionnel.



Age moyen = 41 ans pour rappel en 2022 l'âge moyen était de 42 ans.

**Evolution des effectifs présents au 31 décembre (emplois permanents et non permanents)**

	2018	2019	2020	2021
Titulaires	84	94	98	101
Stagiaires	7	6	9	6
Autres (contractuels permanents, non permanents, CDI, apprentis, contrats projet, assistantes maternelles ; Directeur de cabinet)	53	57	54	57
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>157</b>	<b>161</b>	<b>164</b>

### Focus agents sur emploi permanent au 31/12/2021

Répartition par filière et statut :

Filière	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Total
Administrative	23		9	32
Technique	38	2	2	42
Culturelle	15			15
Médico-Sociale	11		3	14
Animation	14	4		18
Hors filière			22	22
Directeur cabinet			1	1
Total	101	6	37	144

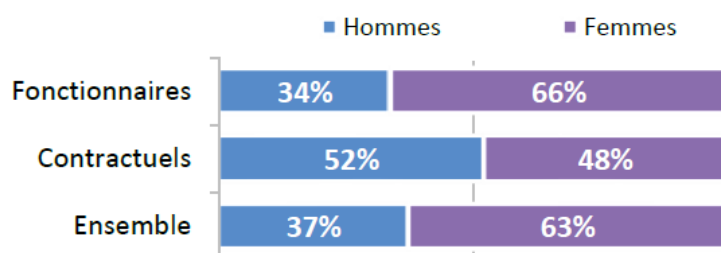
### Répartition des agents par catégorie :

Catégories	A	B	C	Hors catégorie (contrats de droit privé + Assistantes Maternelles + Directeur Cabinet)	Total
	27	24	70	23	144

### Répartition par genre et par statut 2021 :

Genre	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Total
Féminin	68	4	19	91
Masculin	33	2	18	53

## ➔ Répartition par genre et par statut



(source : rapport social unique

2020)

### **Principaux cadres d'emploi :**

#### **Catégorie A :**

- Attachés Territoriaux
- Ingénieurs Territoriaux
- Puéricultrices Territoriales
- Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants
- Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux
- Bibliothécaires Territoriaux

#### **Catégorie B :**

- Rédacteurs Territoriaux
- animateurs territoriaux
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Techniciens Territoriaux

#### **Catégorie C :**

- Adjoints administratifs territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Adjoints techniques territoriaux
- Adjoints du patrimoine territoriaux
- Adjoints d'animation
- Auxiliaires de puéricultures

## ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	21%
Adjointes d'animation	12%
Attachés	11%
Rédacteurs	9%
Adjointes du patrimoine	8%

(source : rapport social unique 2020)

### Temps de travail 2021 :

- 100 % des agents contractuels à temps complet ;
- 98 % des agents fonctionnaires à temps complet (1 agent à temps non complet, à hauteur de 20h hebdomadaires – filière administrative ET 1 agent à 13 h hebdomadaires - filière administrative).

	Fonctionnaires + fonctionnaires stagiaires	Contractuels
Temps plein	96	34
Temps partiel	9	3

Répartition des temps partiels selon le genre : 75 % de femmes, 25 % d'hommes.

### Heures supplémentaires :

Sur l'année 2021, 331 heures supplémentaires ont été indemnisées, réparties sur les services suivants :

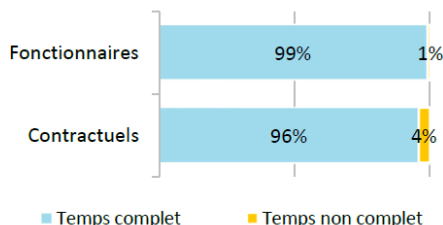
Affectation	Nombre d'heures	Montant indemnisation	Part
Eau & assainissement (interventions périodes astreintes)	184,5	3 998 €	51%
Parc Animalier (animations estivales en soirée)	94,5	2 019 €	26%
Hébergements touristiques	45	702 €	12%
Sports nature	18	231 €	5%
Transports	11	174 €	3%
Entretien ménager et paysager	10,5	152 €	3%
	<b>363,5</b>	<b>7 276 €</b>	

## Éléments complémentaires à titre d'information correspondant à des données 2020 :

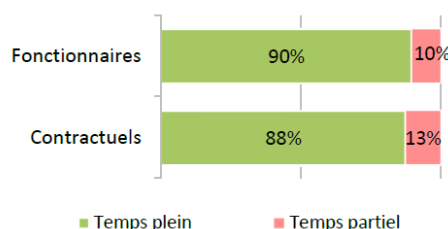
(source : rapport social unique 2020)

### — Temps de travail des agents permanents

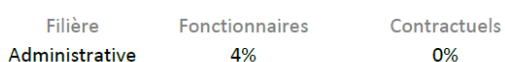
➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

8% des hommes à temps partiel  
12% des femmes à temps partiel

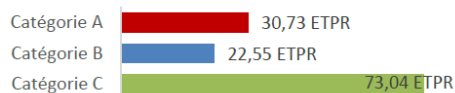
### — Équivalent temps plein rémunéré

➔ 153,08 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- ↳ 99,56 fonctionnaires
- > 26,76 contractuels permanents
- > 26,76 contractuels non permanents

278 606 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

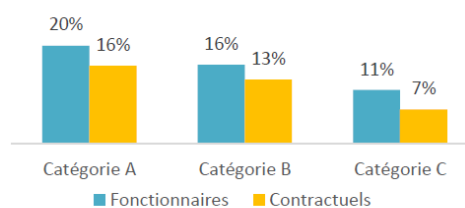


➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,13 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,69%
Contractuels sur emplois permanents	11,92%
<b>Ensemble</b>	<b>14,13%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇨ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇨ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇨ 137 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇨ 204 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020



➔ **La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels**

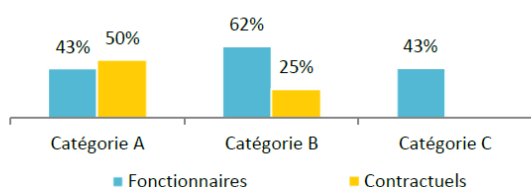
en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Formation

➔ en 2020, 41,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

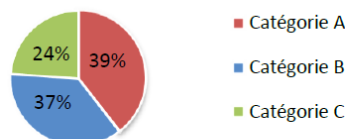
➔ 497 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 60 714 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,8 jours par agent

## Dossiers RH menés en 2021

D'abord, la **définition des Lignes Directrices de Gestion (LDG)**, introduites par la loi n° 2019-828 dite de transformation de la fonction publique. Ce nouvel instrument de gestion des ressources humaines comprend deux volets :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des RH = orientations/enjeux en matière de RH, et grands axes d'action ;
- La promotion et la valorisation des parcours professionnels = orientations et critères généraux pour les promotions au choix, sur lesquelles s'appuieront désormais les décisions individuelles en lieu et place de la consultation systématique de la Commission Administrative Paritaire, notamment en matière d'avancement de grade ou de promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un groupe de travail a été constitué, afin de travailler conjointement (représentants de la collectivité et du personnel) sur cette thématique. A l'issue de réunions menées au cours du second trimestre, une trame élaborée par ledit groupe de travail a pu être proposée, et validée, par les membres du Comité Technique, le 28 juin 2021.

Nos Lignes Directrices ont ainsi pu être formalisées, par arrêté du Président, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (arrêté n° 2021-117).

En parallèle, L'EPCI a poursuivi son action concernant la **mise en place du télétravail**.

En effet, un groupe de travail dédié avait été constitué en 2019, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre d'une phase d'expérimentation. D'une durée minimale de 4 mois, sur un panel de 3 agents, cette phase d'expérimentation avait pour but de s'assurer de l'opérationnalité des modalités définies, afin d'optimiser la mise en œuvre finale.

Fin 2020, le groupe de travail s'est de nouveau réuni, afin d'étudier les retours :

- Des agents ayant été retenus à cette phase d'expérimentation, et ayant bénéficié de cette nouvelle organisation du travail à partir de janvier-février 2020 ;
- Des agents ayant effectué du travail à distance durant la période de confinement (crise sanitaire Covid-19), pour la bonne continuité de service.

Cela a permis aux membres d'ajuster certains points de notre charte télétravail, afin d'en proposer une nouvelle version, en Comité Technique et CHSCT, le 28 juin 2021. La version définitive de notre charte télétravail a ainsi pu être adoptée en Conseil Communautaire, le 29 juin 2021.

Par conséquent, une communication à l'ensemble du personnel a été faite dans l'été, afin de les informer de la mise en œuvre du télétravail au sein de l'EPCI, et leur transmettre les formulaires nécessaires pour formaliser leur candidature, le cas échéant.

21 agents ont ainsi candidaté, afin de pouvoir exercer une partie de leur activité en télétravail, dont les modalités de recevabilité tant bien techniques, qu'organisationnelles, ont été examinées au cours du dernier trimestre 2021, pour un démarrage attendu en fin d'année 2021, voire début d'année 2022.

Cette ambition a été ralentie par la cyberattaque dont la Communauté d'Agglomération a été victime le 29 novembre 2021 mais la reprise de cette modalité d'organisation du travail est en cours.

Cette modalité d'organisation du travail devra être rouverte, dès que les conditions techniques nécessaires seront réunies.

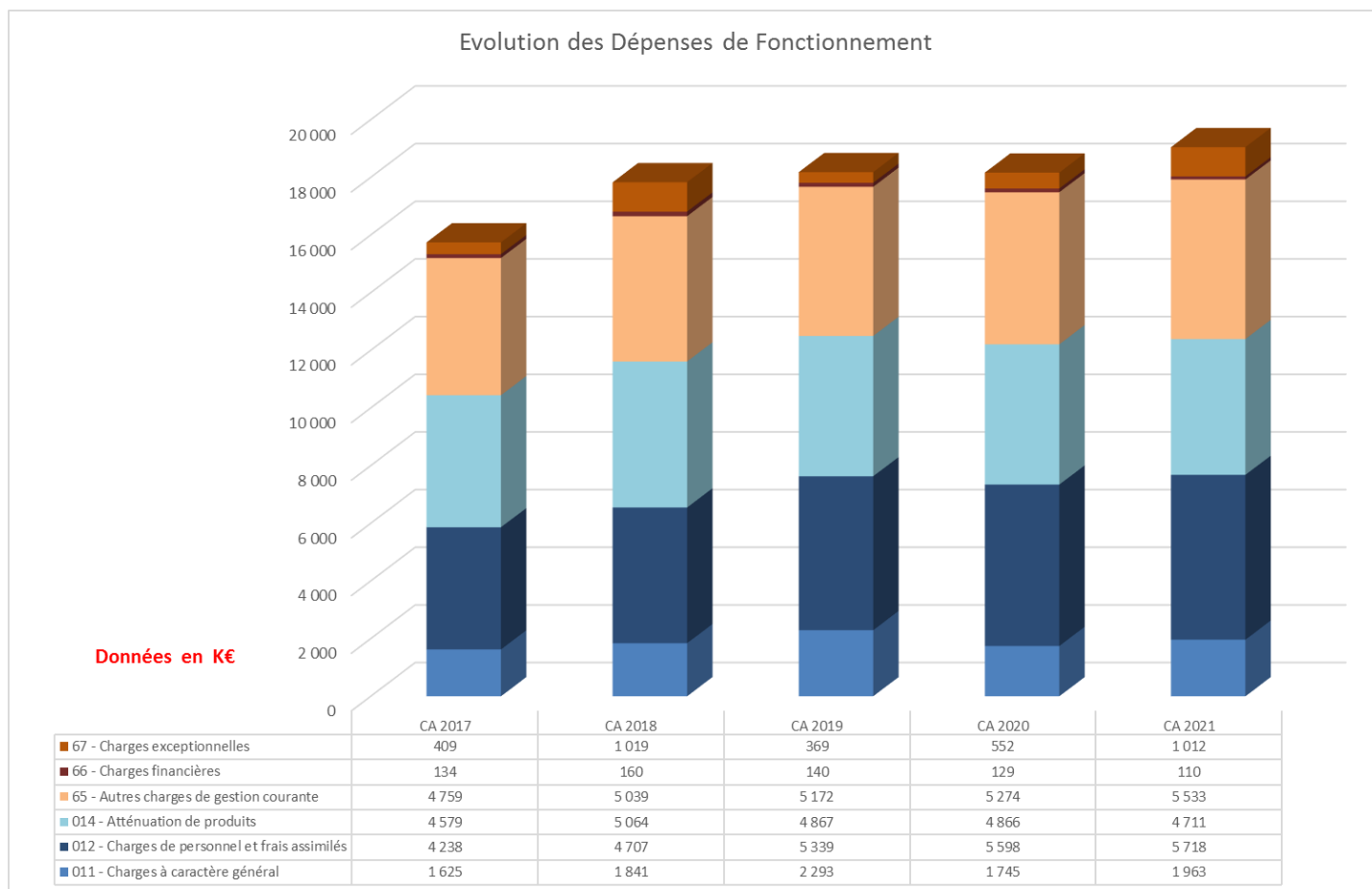
Enfin, conformément aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, l'EPCI a opéré une **remise à plat du temps de travail**, afin de tenir compte de la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A l'issue d'un état des lieux du temps de travail en vigueur au sein des différents services, mené en juin-juillet 2021, un groupe de travail a été constitué, afin de réfléchir aux conditions d'harmonisation, à raison d'une réunion mensuelle, de septembre à novembre 2021.

Les nouvelles conditions d'organisation du temps de travail, telles que définies par le groupe de travail, et éventuellement discutées en direct avec certains services au besoin, ont ainsi été précisées dans une charte du temps de travail. Ce document a été adopté en Comité Technique le 10 décembre, puis en Conseil Communautaire le 21 décembre 2021.

## Partie 4.1 - BUDGET PRINCIPAL

### A- Evolution des Dépenses de Fonctionnement



On note une hausse de 5% sur le montant des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020. Cette hausse résulte principalement d'un montant de subvention d'équilibre bien plus élevé que sur les années antérieures, principalement dû au financement du budget EPU.

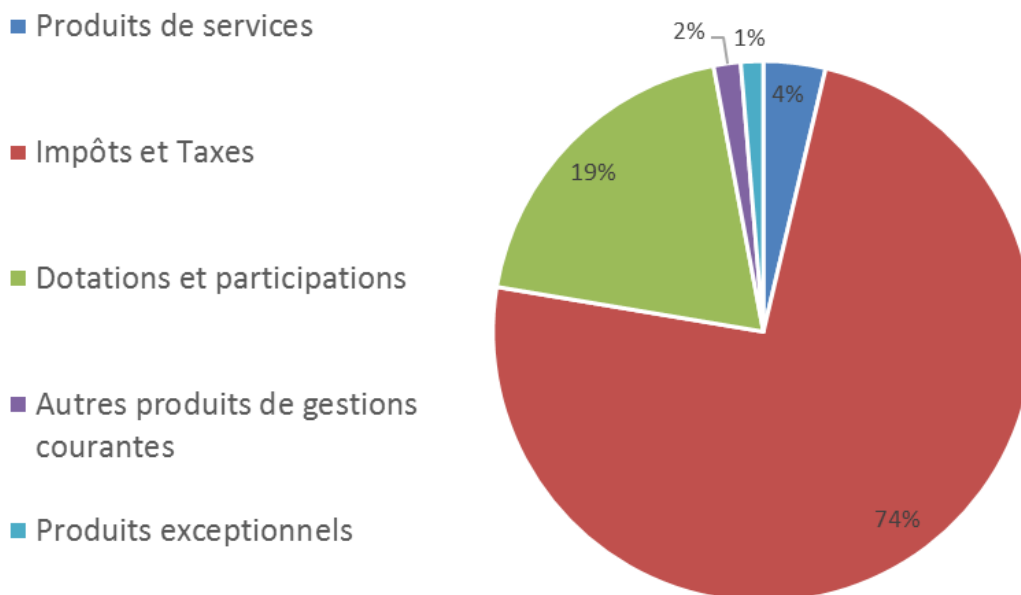
### B - Point sur la fiscalité et Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de l'EPCI sont :

- Fiscalité,
- Produits de services,
- Dotations...

Sur 2021 les recettes sont réparties comme suit :

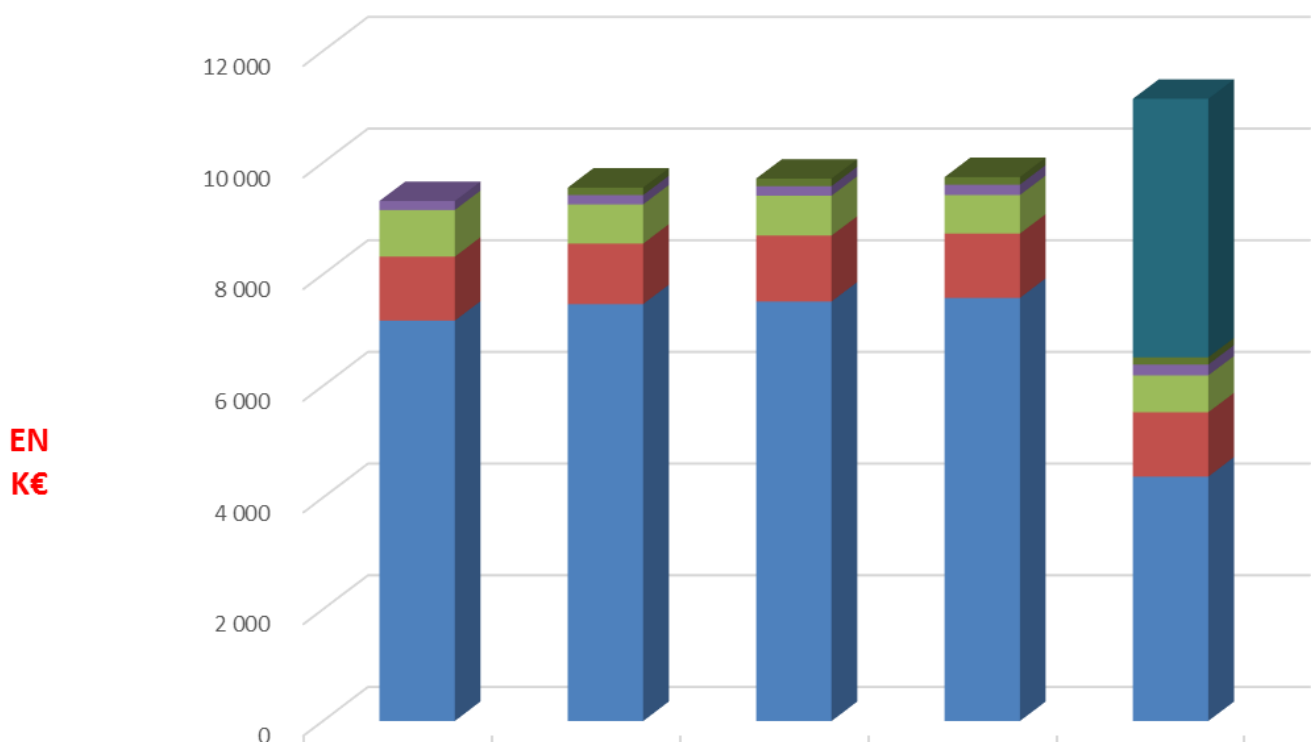
## Répartition des recettes de l'EPCI



La Fiscalité est répartie comme suit sur 2021 :

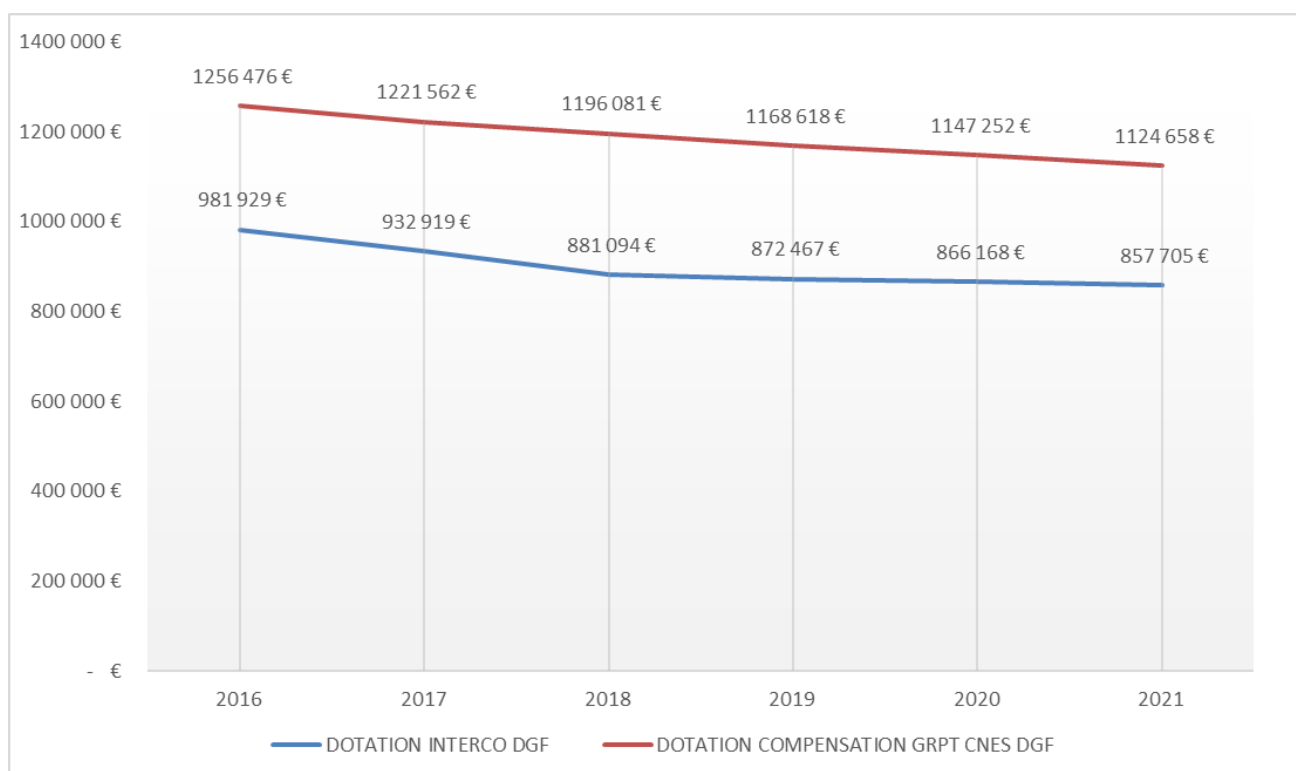
- Taxes avec pouvoir de Taux – Dites Ménages : **3 848 K€**
  - Taxe Foncier Bâti,
  - Taxe Foncier non Bâti
  
- Taxes avec pouvoir de Taux – Activités Economiques : **2 400 K€**
  - CFE - Cotisation foncière des entreprises,
  
- Taxes sans pouvoir de Taux :
  - Taxe additionnelle Foncier non bâti, **21 K€**
  - IFER – Impôt sur les Entreprises de Réseaux, **187 K€**
  - CVAE – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, **1 153 K€**
  - TASCOCOM – Taxe sur les surfaces Commerciales, **667 K€**
  - Taxe Habitation (résidence secondaire), **443 K€**
  - Fraction TVA (remplace la TH) **4 622 K€**
  
- Autres Produits :
  - Allocation compensatrices CFE + CVAE, **383 K€**
  - Prélèvement FNGIR : **- 2 252 K€**

Evolution des impôts et taxes :



	2017	2018	2019	2020	2021
■ FRACTION DE TVA					4 629
■ GEMAPI		135	135	135	132
■ IFR	162	167	171	186	193
■ taxe sur surface commerciales	834	702	715	692	660
■ CVAE	1 147	1 084	1 181	1 151	1 153
■ taxe foncière	7 170	7 466	7 513	7 578	4 377

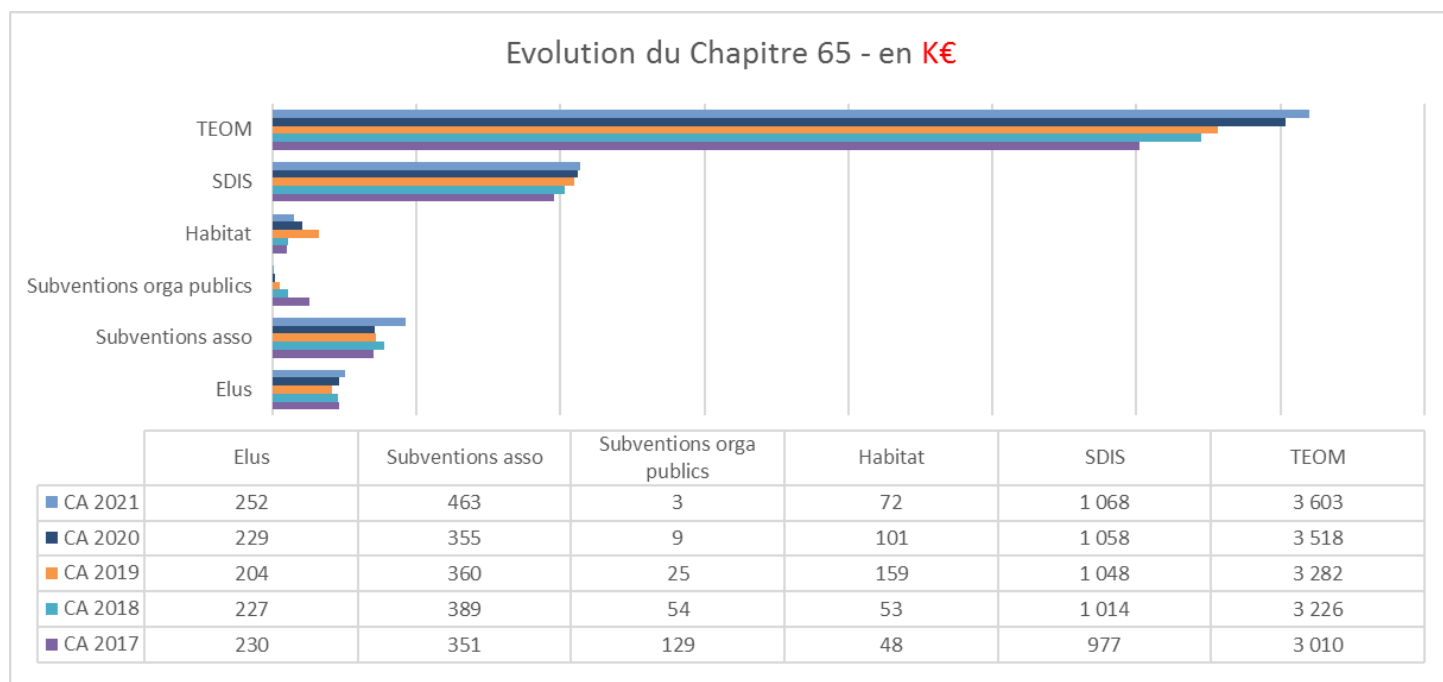
## Evolution des dotations :



On note une baisse constante des dotations de l'ETAT (Dotation interco – DGF et Dotation de compensation) depuis plusieurs années.

Soit - 583 203 € de dotation de compensation et - 154 635 € de DGF entre 2016 et 2021.

## C - Point sur les subventions associations, SDIS, TEOM...



Il convient de préciser que la TEOM est une dépense qui se neutralise, puisque la collectivité perçoit en contre partie une recette du montant équivalent. Reste à la charge de l'agglomération les frais de levée pour les sites des crèches et du Parc.

Sur 2021, a été instauré la mise en place d'une part incitative pour les communes rurales. La ville de Guéret sera impactée à compter de 2022 par ce mode de calcul.

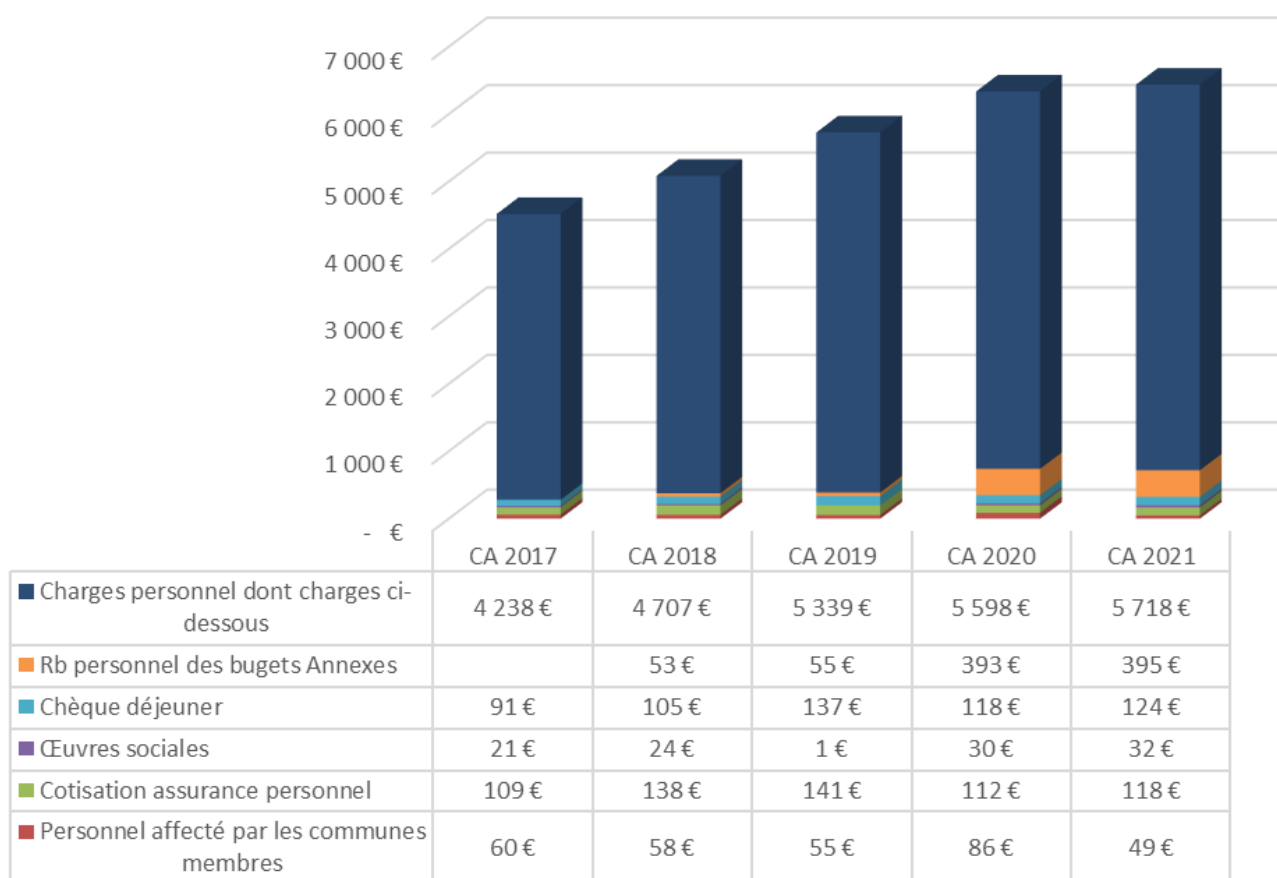
Comme indiqué dans le rapport des attributions de compensation présenté en Conseil communautaire du 11 mars 2022, les charges liées au SDIS ont un impact non négligeable sur les finances de la collectivité. L'EPCI a pris à sa charge cette dépense sans transfert de charge puisque la collectivité n'était pas à ce moment un EPCI à fiscalité propre. Cette thématique sera intégrée dans les discussions d'élaboration du nouveau Pacte Financier et Fiscal.

## D- RESSOURCES HUMAINES

Afin d'effectuer une analyse approfondie des charges de personnel, il convient de retrancher du chapitre 012, les dépenses suivantes :

- Remboursement du personnel aux communes membres,
- Remboursement des ressources humaines des budgets Annexes au budget Principal,
- Les frais correspondants aux chèques déjeuner et œuvres sociales ainsi que les cotisations d'assurance du personnel.

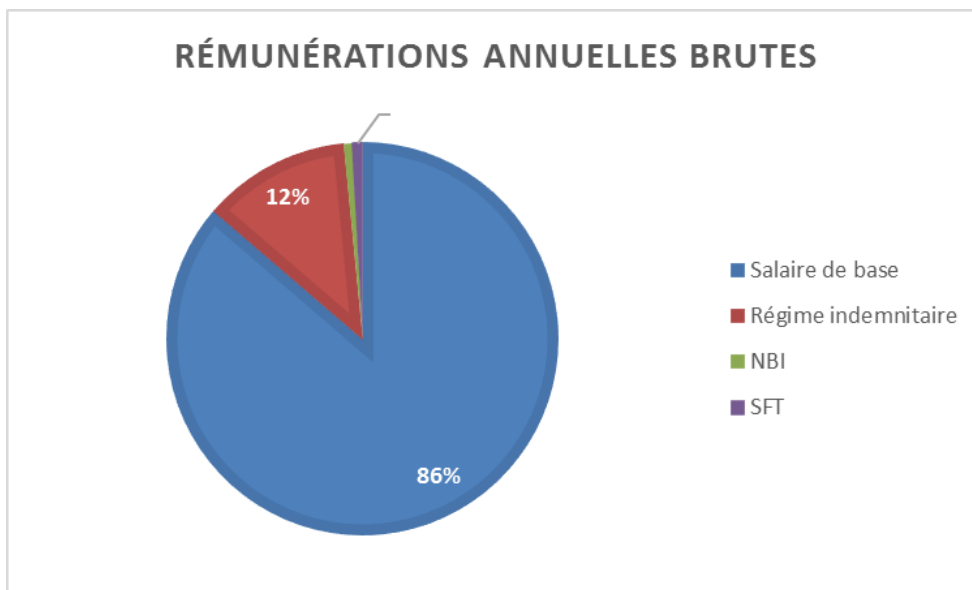
Evolution du Chapitre - Charges du Personnel et assimilés



La communauté d'Agglomération du Grand Guéret veille donc au scrupuleux respect de ses dépenses de fonctionnement et notamment de l'intégration de nouveaux personnels pour mener à bien ses mission, forte d'une politique de recrutement basée sur ses seuls besoins et exercices de ses compétences propres.

A titre d'information, les rémunérations brutes sont ventilées comme suit :

Sur les 3 dernière années, le régime indemnitaire représente en moyenne 12 % des rémunérations brutes, tandis que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) représente moins d'1 % (idem pour le Supplément Familial de Traitement).





## PARTIE 5 – Dettes (rétrospectives)

### A– Caractéristiques de la dette

#### 1) Capital restant dû à la clôture 2021

Montant consolidé au 31/12/2021 .....19 463 571 €

#### Capital restant dû ventilé par budget (tous types d'emprunts) :

**« Services publics administratifs - SPA »..... 12 919 066 €**

Budget principal .....9 045 174 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises .....2 511 341 €

Budget annexe Parc animalier .....790 813 €

Budget annexe Equipements sites divers .....571 738 €

Budget annexe Eaux Pluviales Urbaines .....0 €

**« Lotissements » .....788 573 €**

Budget annexe ZA .....708 068 €

Budget annexe Ecovillage .....80 505 €

**« Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC »..... 5 755 932 €**

Budget annexe assainissement collectif en régie .....2 851 161 €

Budget annexe Transport public.....1 579 265 €

Budget annexe eau potable en délégation.....633 823 €

Budget annexe assainissement collectif en délégation.....321 946 €

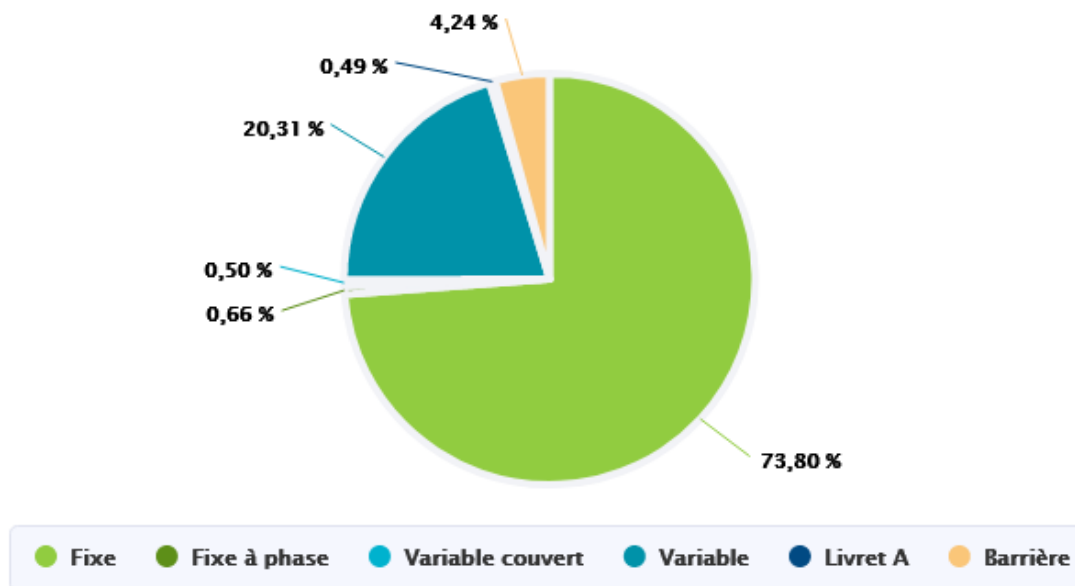
Budget annexe eau potable en régie.....369 737 €

Budget annexe SPANC ..... 0.00 €

## B- Structure de la dette et Charte Gissler

### 1) Répartition par type d'emprunt

Dettes par type de risque



La dette de la communauté d'agglomération est principalement constituée d'emprunt à taux fixe (73.80 %) et pour 20.31% de taux variable.

*Lexique :*

Taux fixe : taux qui est arrêté lors de la souscription de l'emprunt, le taux fixe offre d'un côté une excellente lisibilité budgétaire sur la durée de l'emprunt, mais prive la collectivité d'éventuelle baisse de taux.

Taux variable : constitué d'un indice (ex : EURIBOR – taux du crédit interbancaire européen) auquel s'ajoute un pourcentage décidé par la banque prêteuse pour sa rémunération. Dans ce cas, si le contexte peut parfois profiter aux collectivités par rapport aux taux fixes, cette dernière reste néanmoins soumise aux variations constantes de l'indice et perd donc en lisibilité. Le choix d'un taux variable doit reposer sur une situation budgétaire permettant à la collectivité d'amortir les éventuelles hausses.

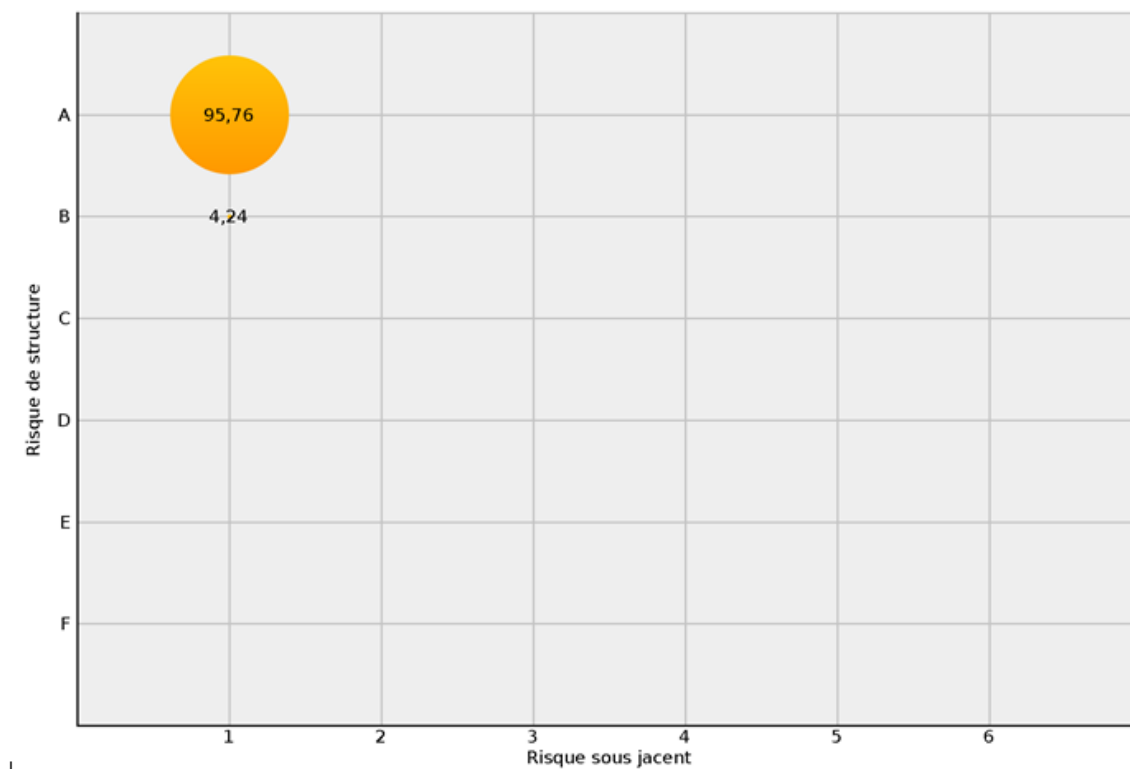
La collectivité a dû recourir à l'emprunt sur 2021 pour les budgets suivants :

- Eau potable régie pour un montant de 565 000 €
- Assainissement régie pour un montant de 153 000 €.

Il conviendra pour les prochains exercices et en fonction des besoins recenser dans le PPI, de moduler la typologie des emprunts et éventuellement de souscrire un emprunt répondant à plusieurs exercices d'investissement, pouvant être débloqués par tranche. En effet, certains organismes bancaires ne répondent pas aux demandes de prêts inférieures à 1million d'euros.

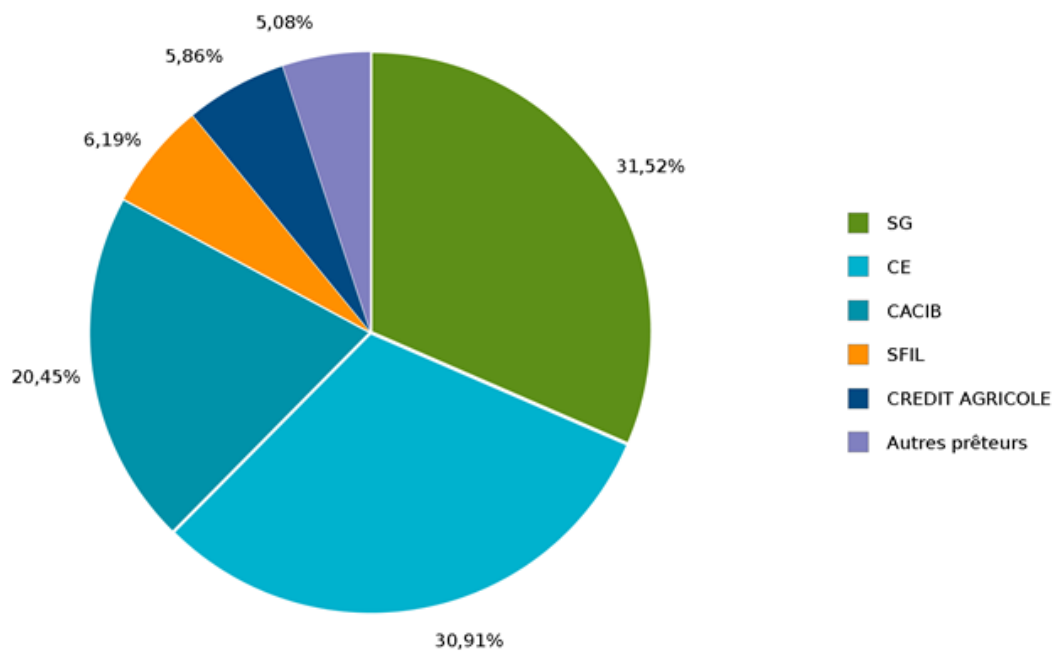
## 2) Charte GISSLER

En parallèle à la signature en 2009 d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, et la diffusion en 2010 d'une circulaire mettant fin à la commercialisation des produits structurés à risque, la mise en place d'une charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés, dite « classification Gissler », permet désormais d'améliorer de façon significative **l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.**



La dette de la collectivité est saine.

### C- Répartition de la dette par prêteur

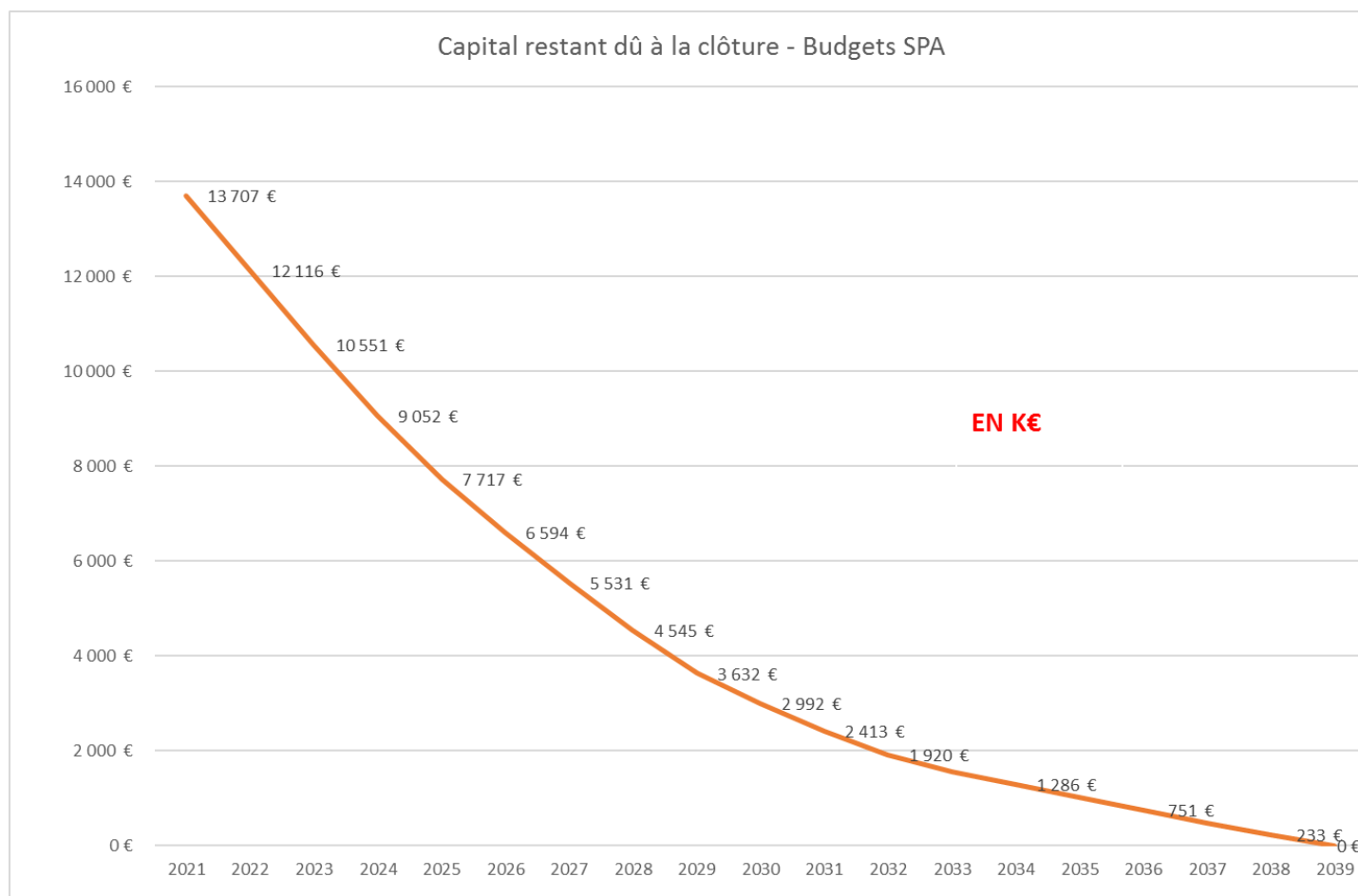


La dette est principalement ventilée sur 3 organismes bancaires :

- La Société Générale pour 31.52 %
- La Caisse d'Épargne pour 30.91 %
- Le Crédit Agricole pour 20.45%

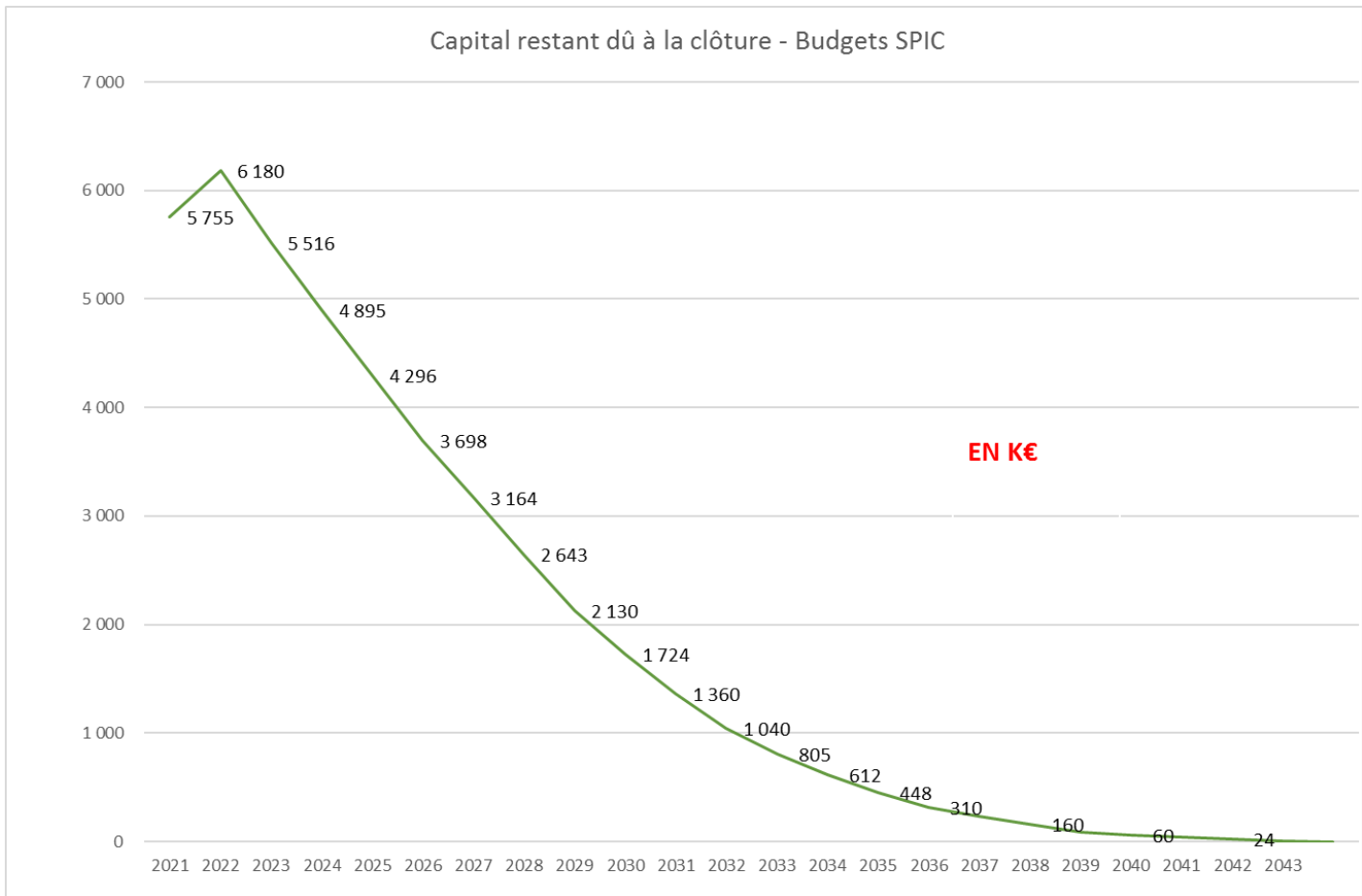
Il convient de rappeler que lors du transfert de compétences Eau et Assainissement, la collectivité a repris le passif des communes et des syndicats, imposant ainsi le choix de l'établissement, et la typologie de l'emprunt.

## 1) Extinction de la dette



Sur les budgets « services public administratif », le capital restant dû à la clôture 2021 est de **13 707 637 €**.

→ Sur ces budgets, il est préconisé **d'éviter si possible le recours à l'emprunt**. Dans la mesure du possible la collectivité devra s'assurer un autofinancement suffisant pour couvrir ses nouveaux investissements. Et recourir à l'emprunt uniquement pour son éventuel projet « Pôle aqualudique ». Le projet est estimé à 13,5M€, le montant des subventions attendues est de 8.5M€, soit un reste à charge de 5M€.



Sur les budgets « services public industriel », le capital restant dû à la clôture 2021 est de **5 755 932.58 €**.

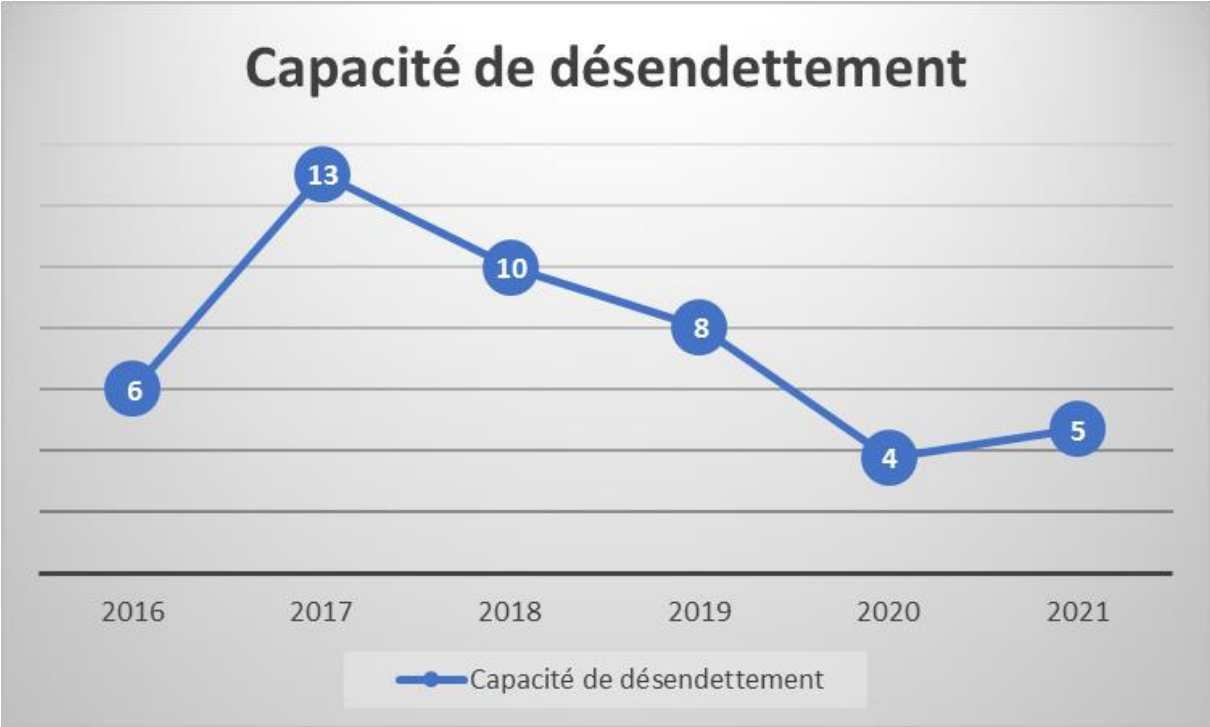
## **2) Capacité de désendettement (ratio Köpfler)**

Ce ratio permet d'évaluer le niveau d'endettement de la collectivité, puisqu'il affiche le rapport entre le capital emprunté restant à rembourser (encours de dette) et la CAF brute.

Dans le cas présent, la capacité de désendettement constatée à la clôture 2021 s'établit à :

Budgets SPA et budgets lotissements.....	4,9 ans
Budgets SPIC .....	5 ans
Consolidé tous budgets.....	5 ans

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous l'évolution de ce ratio sur la période 2016/2021 :



## PARTIE 6 – Projections 2022

Afin de se faire accompagner dans les choix stratégiques qu'elle entend faire pour les années qui viennent la collectivité a sollicité des cabinets d'étude.

Le cabinet SEMAPHORES réalise une analyse sur les compétences gérées par la Collectivité. Celui-ci présentera sous peu les pistes qu'il propose de mettre en œuvre, sur le maintien ou non de compétence, et sur le mode de gestion qu'il convient de retenir pour maintenir l'activité...

En parallèle de cette étude, le Cabinet Klopfer, nous accompagne sur une analyse financière et sur les préconisations dans la construction des budgets 2022. Le cabinet est également sollicité sur la faisabilité de notre Plan pluriannuel d'investissement, il nous accompagnera également sur la remise à plat de notre budget Zones d'activité.

À la suite de l'analyse rétrospective réalisée par la DGFIP en 2021, nous allons poursuivre notre travail, afin d'engager le plus rapidement possible sur l'exercice 2022, le travail de prospective financière.

Comme mentionné dans la prospective Financière présentée par le cabinet Klopfer le 1<sup>er</sup> mars dernier, les dépenses au fil de l'eau, sont dépendantes pour certaines de l'inflation.

La collectivité a tenu compte de ces éléments de contexte pour la construction de ces budget primitifs 2022



## BUDGET PRINCIPAL

### I. Dépenses et Recettes de Fonctionnement

Le cabinet Klopfer a estimé les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 à 19,33M€ (sans les subventions d'équilibre aux budgets annexes SPA).

#### A – les principales dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général .....2 169 128 €

Soit une hausse de 10% par rapport au CA 2021, la prévision 2022 est inférieure de 456K€ par rapport aux prévisions 2021.

#### Identification des nouveaux besoins :

- Suite à la Cyberattaque, la collectivité a été contrainte d'inscrire des crédits nouveaux afin de répondre aux besoins de sécurité et d'analyse,
- Prestations d'études (Sémaphore, Klopfer, Centre de gestion démarche RPS),
- Prestations de services (accompagnement sur la mise en place de nouveaux logiciels),
- Augmentation du coût des fluides (+33%),
- Augmentation des crédits sur honoraires (contentieux encours).

Chapitre 012 – Personnel .....6 155 000 €

Il convient de retrancher à ce montant les éléments suivants :

Personnel affecté par les communes membres	81 000 €
Cotisation assurance personnel	133 000 €
Œuvres sociales	35 500 €
Chèque déjeuner	145 000 €
Rb personnel des budgets Annexes	517 779 €

Soit un total de 912 279 €, ce qui fait une augmentation de 5% par rapport au réalisé 2021.

Un certain nombre de postes non pourvus en 2021, suite à des mutations, a permis de flécher des crédits supplémentaires pour financer des prestations d'ingénierie, comme évoquées en amont avec l'appui de Sémaphores et Klopfer.

L'objectif est de stabiliser le nombre de poste actuel, les nouveaux besoins devront s'intégrer sur des modifications de poste non pourvu ou suite à des suppressions de missions.

<b>Direction Ingénierie Financière</b>		
Agents permanents - Poste à pourvoir (coordonateur budgétaire - Cat. B) Salaire budgété à partir 15/03/2022	1	0,8
<b>Direction de la petite enfance</b> (= Poste coordinatrice + multi-accueils collectifs Guéret & St Vaury, CREFA, Ram, et micro-crèche St Fiel)		
Agents non permanents - Enveloppes remplacement (compléments temps partiels agents permanents + rempl abs diverses -formation, maladie, ASA, etc-)		4,66
Apprenties	4	4
<b>Direction des services techniques</b> (= DST + services : bureau d'études, TIC, Transport -directeur-, ressources naturelles -agents droit public-, entretien & maintenance)		
Agents permanents - Recrutement en cours : poste supplémentaire bureau d'études (précédentes publications infructueuses)	1	0,75
Agents permanents - Projet création poste afin de renforcer le service informatique (délib non encore prise)	1	0,5
Agents non permanents - Contractuel pour complément TPT d'un titulaire	1	0,5
Agents non permanents - Enveloppe saisonnier + remplacements entretien/maintenance (abs diverses - formation, maladie, ASA, etc-)		0,5
<b>Direction du développement local collaboratif</b>		
Agents non permanents - Contrat de projet supplémentaire sollicité (= second conseiller numérique - délib attendue conseil communautaire mars)	1	0,83
<b>Direction du développement économique et touristique</b>		
Agents non permanents - Renfort hébergements	1	1
Agents non permanents - Saisonniers hébergements = 1 ETP mars à sept (1 mois suppl. demandé par rapport 2021) + 1 ETP mi-juin à mi-sept + 2 ETP juillet et août	4	1,17
Agents non permanents - Saisonniers BLA/BLJ = 5 ETP en juillet et août	5	0,85
Agents non permanents - Saisonniers OPAH = 1 ETP pour avril, mai, juin et sept 4 ETP en juillet/août (soit 1 suppl. demandé par rapport 2021)	5	1
<b>Enveloppe étudiant stagiaire</b>		
Inscription équivalente stage 6 mois niveau master	1	0,5

**Chapitre 014 – Atténuation de produits .....4 511 113 €**

Les services de la Préfecture ont transmis à la collectivité courant janvier 2022, la notification provisoire du FNGIR. Le montant 2021 est donc reconduit sur cette année en attendant de recevoir la notification définitive.

Ce chapitre est en baisse sur 2022, puisque suite aux transferts de charges liés à la prise de compétence Eaux Pluviales Urbaines, les AC positives ont été revues.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante .....6 153 096.54 €**

Ce chapitre est principalement impacté par les contributions au SDIS (+1.053%), TEOMi, les contributions politique de l’habitat, subvention aux communes du groupement (Subvention via Booster).

Le montant des subventions aux associations a été revu à la baisse sur 2022, celui-ci est fixé à 385 000 € (-40K€), l’attribution des subventions aura lieu postérieurement au vote du Budget.

En contrepartie, certaines associations pourront bénéficier d’une subvention via le contrat Booster piloté par le Développement collaboratif (+ 74K€).

Une nouvelle dépense a été inscrite sur l’exercice, il s’agit de subvention politique de la ville, via le contrat « cité de l’emploi ».

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles .....1 293 462.37 €**

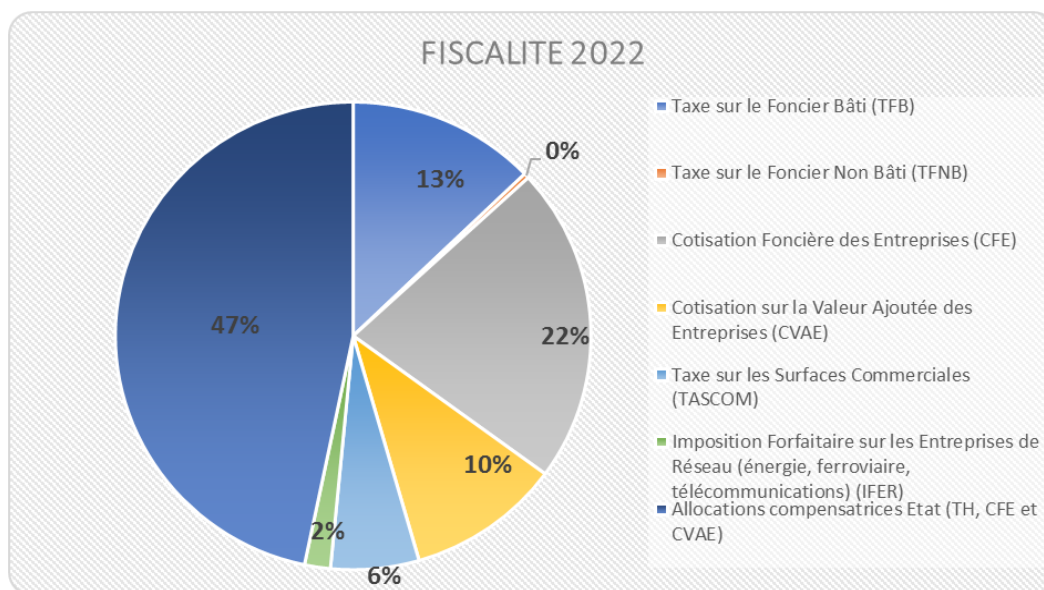
	<b>Parc animalier</b>	<b>Immobilier entreprises</b>	<b>Equipements et sites divers</b>	<b>EPU</b>
Prévisions 2022	509 398,35 €	273 345,69 €	85 666,96 €	424 951,37 €

**B – les principales Recettes de Fonctionnement**

**Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses.....986 779 €**

- Locations de salles (tiers-lieu),
- Facturation aux familles (crèches),
- Facturation fluides AAGV,
- Facturation aux communes services ADS
- Remboursement des budgets Annexes des frais RH

Pour rappel ce chapitre en 2021 a été arrêté au montant de 15 954 203.63 €.



Les recettes de fiscalités tiennent compte des préconisations de baisse et sont en adéquation avec l'état 1386.

### FPIC – Fonds de péréquation des ressources intercommunales

**Créé par** la loi de finances pour 2012, suite à la suppression de la taxe professionnelle, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc local.

Répartie en fonction de la « richesse » des EPCI (potentiel financier de l'EPCI et de ses communes membres) à l'échelle nationale, il fait ensuite l'objet d'une seconde répartition au sein de l'EPCI lui-même, entre l'EPCI d'un côté et les communes de l'autre.

A l'instar des préconisations de Klopfer, il est proposé d'inscrire pour 2021, la part « agglo » pour 323 652 €, dont 100 000 € affectés au dispositif fonds de concours.

### Dotation Globale de fonctionnement

La dotation Globale de fonctionnement allouée par l'Etat aux EPCI est constituée de deux parts : la dotations d'intercommunalité (dotation de base pour 30% et dotation de péréquation pour 70%) et la dotations de compensation.

Dotation d'intercommunalité 2021.....	858 800 €
Pour mémoire 2020.....	866 168 €
Pour mémoire 2019.....	872 467 €

Dotation de compensation 2021.....	1 123 600 €
Pour mémoire 2020.....	1 147 252 €
Pour mémoire 2019.....	1 168 618 €

A ce stade, les montants n'ont pas encore été notifiés.

Dans un souci de prudence, et compte tenu des baisses annuelles successives de la DGF, il est proposé de retenir les montants suivants :

#### **Proposition 2022 :**

<b>Dotation d'intercommunalité .....</b>	<b>849 128 €</b>
<b>Dotation de péréquation .....</b>	<b>1 101 040 €</b>
<b>Total DGF .....</b>	<b>1 950 168 €</b>

Soit une diminution de 32 232 € par rapport à 2021.

A réception des notifications, les montants de DGF pourront être ajustés par décision modificative, le cas échéant.

- Revenus des immeubles,

## II. Dépenses et Recettes d'investissement

Compte tenu des préconisations faites par le cabinet KLOPFER en termes d'investissement et compte tenu du projet aqualudique, il a été convenu de retenir une enveloppe de 1 148 942 € en reste à charge sur l'exercice 2022.

Une actualisation du Programme Pluriannuel d'investissement doit être réalisée, en intégrant des leviers complémentaires. La collectivité est contrainte d'intervenir sur des sites qui pourront être cédés, mis en délégation, etc...

### Présentation des Investissement 2022 :

L'intégralité des investissements listés ci-dessous seront autofinancés. La collectivité n'aura pas recours à la dette avant le lancement du pôle aqualudique.

<b>Chapitre 204 : subventions d'équipement</b>				<b>COÛT RESIDUEL DU PROJET</b>
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
100 000,00 €	FONDS DE CONCOURS	100 000,00 €	FPIC	- €
100 000,00 €	FDC EXCEPTIONNEL	100 000,00 €	FPIC + 70K€ pris sur R002	- €
30 186,00 €	La Magnane Creusalis : 12396,25 MFC Rue Eglise : 11 539 nouveau porjet MFC le petit creux de la place Piquerelle avance 2022 = 5 000€ T3 plus Bordier = avance 1250			30 186,00 €
180 357,00 €	Investissement : aides habitat (hors OPAH) objectif 2022 : 148 350 € PIG : 81 600 € Ass : 18 750 € Facade : 48 000 € baissé à 20 K€ linvestissement Aides OPAH-RU aides agglo 132 000 € + aides villes Guéret 48 500 aides agglo 60K€ + aides ville GRV 7K€	7 000,00 €	rb ville de GRV	173 357,00 €
13 680,00 €	participation 50% travaux rénovation du local maison ACV			13 680,00 €
37 600,00 €	aides aux entreprises dont 7 595,70 € enveloppe agent covid			37 600,00 €
12 000,00 €	paiement honoraires CE à la caisse des dépôts pour 5 enquêtes publiques : 4 PLU + 1 CC			12 000,00 €
<b>473 823,00 €</b>		<b>207 000,00 €</b>	<b>Sous-total résiduel chapitre 204</b>	<b>266 823,00 €</b>

<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>				<b>COÛT RESIDUEL DU PROJET</b>
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
88 000,00 €	Logiciel finances CIRIL			88 000,00 €
23 400,00 €	Réalisation d'audits énergétiques pour études décret tertiaire			23 400,00 €
23 430,00 €	badgeuse			23 430,00 €
7 000,00 €	Licences serveurs (télétravail et accès communes agglo)			7 000,00 €
6 000,00 €	Frais d'insertion marché 3 à 5 MAPA			6 000,00 €
5 000,00 €	insertion presse pour 5 enquêtes publiques : 4 PLU + 1 CC			5 000,00 €
79 480,00 €	ADAPTION PLU GUERET + AVENANT MARCHE			79 480,00 €
<b>232 310,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>Sous-total résiduel chapitre</b>	<b>232 310,00 €</b>

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				COÛT RESIDUEL DU PROJET
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
25 000,00 €	remplacement stop chute PAH		TVA	25 000,00 €
30 000,00 €	Renouvellement Firewall ; sauvegarde locale des serveurs et mise en place portail WIFI	18 000,00 €	Sirefenu dans le cadre du Plan France Relance à 60 % ???	12 000,00 €
22 500,00 €	Renouvellement du parc informatique et télécoms			22 500,00 €
12 000,00 €	Auditorium Matériel régie son/lumière avec prestation d'installation	9 000,00 €	75% de financement et at 50% +CD23 25%	3 000,00 €
4 000,00 €	Enveloppe aménagement de poste	3 200,00 €	Possibilité de financement FIPHFP (en général à hauteur de 80 % du HT)	800,00 €
850,00 €	Achat nettoyeur haute pression et caisse outils complète			850,00 €
6 000,00 €	Remplacement platines défectueuses + postes tel	4 500,00 €	75% de financement et at 50% +CD23 25%	1 500,00 €
6 000,00 €	Matériel informatique pour nouveaux RLP	4 500,00 €	75% de financement et at 50% +CD23 25%	1 500,00 €
1 500,00 €	câblage réseau auditorium	1 125,00 €	75% de financement et at 50% +CD23 25%	375,00 €
1 000,00 €	câblage réseau 1er étage crèche			1 000,00 €
52 000,00 €	Acquisition documentaire	8 320,00 €	FCTVA	43 680,00 €
3 000,00 €	Matériel service DST			3 000,00 €
4 000,00 €	Réaménagement en cas de changement de local	3 200,00 €	80 % subvention CAF	800,00 €
16 000,00 €	Acquisition informatique FAB LAB - Subvention Orange	16 000,00 €	orange perçue en 2021	- €
4 200,00 €	ACHAT TAPIS, éléments de motricité et mobilier (3000€) Lave linge familial à renouveler (700€)	3 360,00 €	80 % subvention CAF	840,00 €
1 000,00 €	modules motricité	800,00 €	80 % subvention CAF	200,00 €
2 500,00 €	achats lits, mobilier	2 000,00 €	80 % subvention CAF	500,00 €
1 500,00 €	Achat d'un frigo, blinder	1 200,00 €	80 % subvention CAF	300,00 €
<b>193 050,00 €</b>		<b>75 205,00 €</b>	<b>Sous-total résiduel chapitre</b>	<b>117 845,00 €</b>

Chapitre 23 : Immobilisations en cours				COÛT RESIDUEL DU PROJET
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
30 000,00 €	Reprise assainissement Plage Anzème			30 000,00 €
30 000,00 €	Reprise assainissement Plage Jouillat			30 000,00 €
115 000,00 €	reconstructions AAGV	15 000,00 €	rb assurance déjà perçu +	100 000,00 €
180 000,00 €	Magnard	72 000,00 €	DETR	108 000,00 €
196 000,00 €	reste à financer local VTT XCO Pierre la Grosle	70 581,00 €	FNADT Creuse (déjà acté)	31 179,00 €
		37 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine (déjà acté)	
		20 839,00 €	BOOSTER géré par BR	
		22 401,00 €	SDEC (acté - remboursement lot 3)	
		14 000,00 €	A solliciter auprès de l'Etat ou du département	
188 715,24 €	Aménagement Allée des Prades	62 905,08 €	DETR	125 810,16 €
60 806,40 €	Aménagement voie ZA Monteil	20 269,06 €	DETR	40 537,34 €
82 500,00 €	programme renouvellement éclairage public	24 062,50 €	DETR	58 437,50 €
20 000,00 €	Aménagement BOX tiers Lieu	12 000,00 €	BOOSTER géré par BR	8 000,00 €
<b>903 021,64 €</b>		<b>371 057,64 €</b>	<b>Sous-total résiduel chapitre</b>	<b>531 964,00 €</b>

Concernant les recettes, il convient de rajouter aux recettes mentionnées dans le tableau ci-dessus, une recette de FCTVA estimée à 200 000 € pour 2022.

Jusqu'alors, le budget Zones d'activité bénéficiait d'une subvention du budget Principal. Sur 2022, compte tenu des ventes qui seront réalisées, déduction faite des travaux nécessaires pour ces ventes, le budget Zones d'activité reverserait au budget principal via l'avance remboursable la somme de 533 K€.

#### Présentation du PPI :

DEPENSES	AP	CP - 2022	CP -2023	CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026
Pôle Aqualudique <sup>*(1)</sup>	13 438 500	335 000	1 430 500	3 501 900	5 836 500	2 334 600
Logiciel Métier - Sécurité Informatique	231 000	125 000	25 000	28 000	25 000	28 000
Sécuritaire / Réglementaire	568 400	403 400	45 000	45 000	40 000	35 000
Obligatoire	2 726 274	1 176 274	550 000	350 000	350 000	300 000
Maintien du Patrimoine	190 000		70 000	50 000	40 000	30 000
Acquisition nouvelles	78 050	13 050	20 000	15 000	20 000	10 000
Etudes Urbaines	421 480	84 480	85 000	84 000	84 000	84 000
Aménagement et agencement	0					
<b>Total</b>	<b>17 653 704</b>	<b>2 137 204 €</b>	<b>2 225 500 €</b>	<b>4 073 900 €</b>	<b>6 395 500 €</b>	<b>2 821 600 €</b>

RECETTES	AP	CP - 2022	CP -2023	CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026
Pôle Aqualudique	8 500 000 €			2 550 000 €	4 250 000 €	1 700 000 €
Logiciel Métier - Sécurité Informatique	18 000 €	18 000 €				
Sécuritaire / Réglementaire	414 253 €	294 000 €	32 796 €	32 796 €	29 152 €	25 508 €
Obligatoire	773 891 €	333 902 €	156 125 €	99 352 €	99 352 €	85 159 €
Maintien du Patrimoine	28 500 €		10 500 €	7 500 €	6 000 €	4 500 €
Acquisition nouvelles	46 360 €	7 360 €	12 000 €	9 000 €	12 000 €	6 000 €
Etudes Urbaines	- €					
Aménagement et agencement	- €					
<b>Total</b>	<b>9 781 004 €</b>	<b>653 262 €</b>	<b>211 422 €</b>	<b>2 698 649 €</b>	<b>4 396 505 €</b>	<b>1 821 167 €</b>

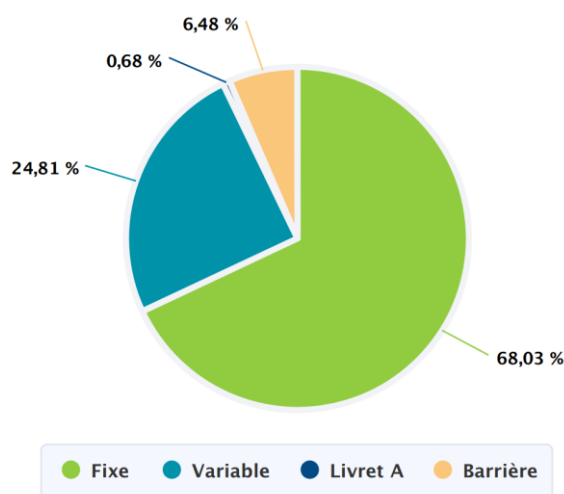
- (1) En ce qui concerne le pôle aqualudique l'investissement ne se réalisera que dans les conditions suivantes :
- les subventions de l'Etat (6 millions), la Région (2 millions) et le Département (500 000 €) sont acquises,
  - le transfert de charge en discussion avec la ville de Guéret permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret d'assurer les charges de fonctionnement de cette structure.



### III. Dette

#### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	18	6 890 792 €	0,92%
Revolings non consolidés	5	0 €	0,00%
Revolings consolidés		2 141 049 €	2,30%
<b>Total dette</b>	<b>23</b>	<b>9 031 841 €</b>	<b>1,24%</b>
Revolings - Disponibles		5 411 332 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>14 443 172 €</b>	



### IV. Ressources Humaines – A titre d'information

Projection des départs à la retraite -effectifs & cadres d'emplois- (= agents atteignant l'âge légal d'ouverture des droits = 62 ans) :

2022	2023	2024	2025	2026
Direction de la Petite Enfance				
1 Adjoint d'animation + 1 assistante maternelle			1 assistante maternelle	1 Puéricultrice (A)
				+ 2 Auxiliaires de puériculture (C)
				+ 1 assistante maternelle
Direction des Sports et du Tourisme - hébergements touristiques				
			1 Agent de maîtrise (C)	
Direction des Services Techniques - Service des Transports Publics				
1 conducteur de bus (droit privé)				
Direction des Services Techniques - Service des Ressources Naturelles				
				1 Ingénieur (A)
Direction des Services Techniques - bureau d'études				
1 Ingénieur (A)				
Direction de l'ingénierie financière et de la commande publique				
1 Adjoint administratif (C)				
Direction du Développement Economique - Centre de Ressources Domotique				
				1 Rédacteur (B)
Direction de la Lecture Publique				
		1 Adjoint du patrimoine (C)	1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)	
<b>Effectifs toutes directions confondues</b>				
<b>5</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

## BUDGETS ANNEXES - SPA

### I. PARC ANIMALIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	276 548,35 €	002	Excédents antérieurs reportés	
012	Charges de personnels et assimilées	321 750,00 €	013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues		70	Produits des services	476 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières	14 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	509 398,35 €
68	Dotations aux provisions				
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>612 398,35 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>985 398,35 €</b>
023	Virement à l'investissement	341 500,00 €			
042	Transferts entre sections	31 500,00 €			
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>373 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		- €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>985 398,35 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>985 398,35 €</b>

Montant de la subvention d'équilibre..... 509 K€  
 Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... 373 K€,

Ressources Humaines :

BUDGET PARC		
	Nombre d'agents	ETP
Agents permanents	7	6,8
Poste non permanent - Renfort	1	1
Saisonniers (idem 2021)	3	0,58

Investissements :

Afin de répondre à des obligations de sécurité et réglementaire, la collectivité est contrainte sur l'exercice 2022, de prévoir une enveloppe de 271K€.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			COUT RESIDUEL DU PROJET	
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
2 000,00 €	Câblage réseau (accueil/boutique + caméras enclos)			
1 000,00 €	Routeur pour fibre optique			1 000,00 €
18 000,00 €	achat d'un nouveau gator			18 000,00 €
				- €
<b>21 000,00 €</b>				<b>19 000,00 €</b>

Chapitre 23 : Immobilisations en cours			COUT RESIDUEL DU PROJET	
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
100 000,00 €	reprise des allées visiteurs (starmin)	30 000,00 €	DETR	70 000,00 €
200 000,00 €	renouvellement des clôtures des enclos des loups	60 000,00 €	DETR	140 000,00 €
60 000,00 €	réfection des barrières bois (sécurité publics)	18 000,00 €	DETR	42 000,00 €
<b>360 000,00 €</b>		<b>108 000,00 €</b>		<b>252 000,00 €</b>

Le PPI déclinera du retour de l'étude du cabinet SEMAPHORES.

### Présentation de la dette 2022 :

#### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	7	549 171 €	1,81%
Revolving non consolidés	3	0 €	0,00%
Revolving consolidés		251 657 €	1,05%
<b>Total dette</b>	<b>10</b>	<b>800 828 €</b>	<b>1,57%</b>
Revolving - Disponibles		3 128 226 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>3 929 053 €</b>	

## II. IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	328 556,90 €	002	Excédents antérieurs reportés	
012	Charges de personnels et assimilées	50 000,00 €	013	Atténuation de charges	
65	Autres charges de gestion courante	37 006,00 €	70	Produits des services	13 000,00 €
66	Charges financières	46 600,00 €	74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	559 162,36 €
68	Dotations aux provisions		77	Produits exceptionnels	269 000,54 €
			78	Reprise sur amortissement et provisions	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>462 162,90 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>841 162,90 €</b>
023	Virement à l'investissement	290 000,00 €			
042	Transferts entre sections	89 000,00 €			
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>379 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>841 162,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>841 162,90 €</b>

Montant de la subvention d'équilibre..... 273 K€  
 Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... 379 K€,

Ressources Humaines :

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE		
	Nombre d'agents	ETP
Agents permanents	3	0,9

Suite à la prise de poste de la DGS, la prise de cette direction a été confiée au Directeur des Sports et du Tourisme, le nombre d'agent a été revu à la baisse et la répartition salariale modulée entre le budget principal et budget immobilier.

Investissements :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles				COÛT RESIDUEL DU PROJET
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
1 000,00 €	ordinateurs * 2 + 1 PC portable			1 000,00 €
1 000,00 €	Equipements réseaux (switches, convertisseurs fibre optique...)			1 000,00 €
3 500,00 €	Visioconférence (2 solutions pour salle de réunion)			3 500,00 €
<b>5 500,00 €</b>				<b>5 500,00 €</b>

Présentation de la dette 2022 :

**Dette par nature**

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	11	2 287 979 €	2,04%
Revolving non consolidés	3	0 €	0,00%
Revolving consolidés		249 222 €	0,27%
<b>Total dette</b>	<b>14</b>	<b>2 537 201 €</b>	<b>1,86%</b>
Revolving - Disponibles		3 041 566 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>5 578 767 €</b>	

**III. EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		
				Proposition 2022	
011	Charges à caractère général	147 573,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	63 414,04 €
012	Charges de personnels et assimilées		013	Atténuation de charges	
65	Autres charges de gestion courante	0,27 €	70	Produits des services	153 892,00 €
66	Charges financières	14 999,73 €	74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux provisions		77	Produits exceptionnels	85 666,96 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>162 573,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>302 973,00 €</b>
023	Virement à l'investissement	138 660,00 €			
042	Transferts entre sections	1 740,00 €			
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>140 400,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>302 973,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>302 973,00 €</b>

Montant de la subvention d'équilibre..... 85 K€  
 Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... 76 K€,

Présentation des investissements :

<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>COÛT RESIDUEL DU PROJET</b>
Montant de la dépense	Intitulé	Montant de la subvention	Région, Département, Agence de l'Eau, FEDER...	
8 400,00 €	Acquisition mobil-home pour bloc sanitaire / vestiaires AMG			8 400,00 €
150 000,00 €	aérodrome - travaux refection	90 000,00 €	BOOSTER	60 000,00 €
<b>158 400,00 €</b>				<b>68 400,00 €</b>

Présentation de la dette 2022 :

**Dette par nature**

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	4	241 678 €	1,56%
Revolving non consolidés	3	0 €	0,00%
Revolving consolidés		361 710 €	3,35%
<b>Total dette</b>	<b>7</b>	<b>603 388 €</b>	<b>2,64%</b>
Revolving - Disponibles		4 299 922 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>4 903 311 €</b>	

## IV. EAUX PLUVIALES URBAINES

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	308 926,16 €	002	Excédents antérieurs reportés	3 985,79 €
012	Charges de personnels et assimilées	25 011,00 €	013	Atténuation de charges	
65	Autres charges de gestion courante		70	Produits des services	
66	Charges financières		74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux provisions		77	SUBV EQUILIBRE DANS L'ATTENTE CLECT GEPU	424 951,37 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>333 937,16 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>428 937,16 €</b>
023	Virement à l'investissement	95 000,00 €			
042	Transferts entre sections				
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>95 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>428 937,16 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>428 937,16 €</b>

Montant de la subvention d'équilibre..... 424K€  
 Qui se décompose comme suit : 399 K€ correspondant au transfert de charges et 25 K€ de subvention du Budget Principal.  
 Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... 91 K€,

Présentation des investissements :

Une enveloppe de 96 K€ a été inscrite au BP 2022, sans fléchage.



## BUDGETS ANNEXES - SPIC

Pour rappel :

Le SPIC a été défini par la jurisprudence comme un service public soumis à une gestion privée. Par un arrêt du 16 novembre 1956, le Conseil d'Etat a systématisé les critères ou faisceaux d'indices permettant de classer les services publics en SPIC :

- l'objet est une activité similaire à celle d'une entreprise privée,
- les ressources reposent sur les contributions des usagers en contrepartie des prestations de services rendues,
- les modalités de gestion sont les pratiques et procédures mises en œuvre par une entreprise

### I. SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	17 650,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	16 635,30 €
012	Charges de personnels et assimilées	64 181,00 €	70	Ventes, prestations de service	37 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 178,30 €			
65	Autres charges de gestion courante	256,00 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	1 020,00 €	77	Produits exceptionnels	32 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		013	Atténuations de charges	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>85 285,30 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>85 635,30 €</b>
023	Virement à l'investissement	- €			
042	Transferts entre sections	350,00 €			
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>350,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>85 635,30 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>85 635,30 €</b>

Ressources Humaines :

BUDGET SPANC		
	Nombre d'agents	ETP
Agents permanents	1	1
Postes non permanents		

## II. TRANSPORTS

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	1 414 180,56 €	002	Résultat d'exploitation reporté	338 039,98 €
012	Charges de personnels et assimilées	431 362,00 €	013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues	16 975,92 €	70	Prestations de services	80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 058,75 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 136 000,00 €
66	Charges financières	21 250,00 €	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €
67	Charges exceptionnelles	660,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux provisions		77	Produits exceptionnels	
			78	Reprises sur provisions	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 885 487,23 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 145 487,23 €</b>
023	Virement à l'investissement	185 000,00 €			
042	Transferts entre sections	75 000,00 €			
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>260 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 145 487,23 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 145 487,23 €</b>

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... - 78 K€,

Ressources Humaines :

BUDGET TRANSPORT		
	Nombre d'agents	ETP
Agents permanents	7	7
Poste non permanent - Rempl congé maternité	1	0,5
Poste non permanent - Env. remplacement chauffeurs	1	0,25

Présentation des investissements :

Les nouveaux crédits inscrits au BP 2022 s'élève à 36 000 €.

Présentation de la dette 2022 :

**Dette par nature**

---

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	11	1 396 958 €	1,35%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		195 833 €	1,05%
<b>Total dette</b>	<b>12</b>	<b>1 592 792 €</b>	<b>1,32%</b>
Revolving - Disponibles		403 350 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>1 996 142 €</b>	

## BUDGETS ANNEXES – SPIC – EAU & ASSAINISSEMENT

L'année 2022 est une année particulière pour les budgets eau et assainissement de la CAGG :

- Modification des périmètres des budgets régie et DSP avec le passage en régie de la gestion des services eau et assainissement sur la commune de Guéret (**impact structurel**)
- Intégration de l'ensemble des territoires des ex-syndicats alors que l'année 2021 a été une année de transition :
  - Intégration des recettes et charges d'exploitation, des emprunts et des amortissements (**impact structurel**)
  - Intégration des opérations de reversement d'excédents et des refacturations des opérations liée à la gestion de l'année 2021 (**impact conjoncturel**)

### I. EAU POTABLE REGIE

Pour rappel, la Commune de Guéret bascule sur le budget AEP Régie à compter de cet exercice.

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	2 264 641,88 €	002	Résultat d'exploitation reporté	821 308,83 €
012	Charges de personnels et assimilées	435 128,00 €	013	Atténuation de charges	
014	Atténuations de produits	80 000,00 €	70	Prestations de services	2 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	80 003,19 €	73	Produits issus de la fiscalité	
65	Autres charges de gestion courante	20 556,00 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières	55 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	277 286,06 €	77	Produits exceptionnels	315 316,96 €
68	Dotations aux provisions		78	Reprises sur provisions	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>3 212 615,13 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>3 956 625,79 €</b>
023	Virement à l'investissement	348 010,66 €			
042	Transferts entre sections	533 000,00 €	042	Transferts entre sections	137 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>881 010,66 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>137 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>4 093 625,79 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>4 093 625,79 €</b>

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... - 77 K€,

Ressources Humaines :

<b>BUDGET EAU POTABLE REGIE</b>		
	Nombre d'agents	ETP
Agents permanents	7	7
Postes non permanents		

Présentation investissements :

<b>Opération :</b>	<b>Montant HT autoF</b>	<b>Emprunt</b>
Géoréférencement des réseaux	10 000,00 €	
Diagnostic réseaux eau potable	200 000,00 €	
Géoréférencement des réseaux	20 000,00 €	
Diagnostic réseaux eau potable	20 000,00 €	
Diagnostic réseaux eau potable	20 000,00 €	
Programmation : 5 MAPA	8 000,00 €	
<b>CHAPITRE 20</b>	<b>278 000,00 €</b>	<b>- €</b>
terrain st vaury	20 000,00 €	
info	20 000,00 €	
meublier	5 000,00 €	
MATERIEL A AFFRANCHIR	4 000,00 €	
RESERVE	45 000,00 €	
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>94 000,00 €</b>	<b>- €</b>
QSE	17 000,00 €	
Rue LAMARTINE - Renouvellement de réseau AEP	71 000,00 €	
Modification réseau sur Rue Georges Nigremont	25 000,00 €	
Route de Chabrières - maillage de réseau/sécurisation	90 000,00 €	
Renouvellement des portes des réservoirs (5 unités)	20 000,00 €	
Etude pour la modification des réseaux et installation d'un groupe supresseur au réservoir du Chier	10 000,00 €	
Reprise du GC sur réservoirs Masgiral et Bourg	50 000,00 €	

Transfert compétences lycée pro	160 000,00 €	
Reprise du réseau sur le village de Roches	20 000,00 €	
Renouvellement du réseau CVM - village de Mondon	150 000,00 €	
Renouvellement canalisation sur le village du CHIROUX	150 000,00 €	
enveloppe dispo	321 626,37 €	
Extension du réseau pour alimentation village de "La Size"		150 000,00 €
Installation d'une désinfection sur le réservoir de Balsac		30 000,00 €
Protection captages phase travaux St leger Guérétois		6 225,00 €
Diagnostic réseaux eau potable ST FIEL-JOILLAT-ANZEME		32 450,00 €
Mise en place d'une chloration sur l'ensemble du réseau communal sur année N, puis 100000€ en N+1		100 000,00 €
Traitement pesticides Villestivaud - Etude et Mise en place d'un filtre charbon actifs		170 000,00 €
Installation d'un analyseur de chlore sur réservoir		30 000,00 €
Renouvellement des compteurs généraux de la sectorisation du réseau aep		20 000,00 €
Installation de trois unités de désinfections sur ouvrages d'eau potable		35 000,00 €
Modification télégestion réservoir PETILLAT		10 000,00 €
Dup Guéret MO		38 220,00 €
Diagnostic réseaux eau potable		200 000,00 €
CHAPITRE 23	1 084 626,37 €	821 895,00 €

Il est attendu sur ce budget des recettes correspondant à des subventions Agence de l'eau, DETR, CD23, pour un montant 344 K€.

## II. EAU POTABLE DSP

Seul la Commune de Ste Feyre est gérée sur ce budget jusqu'en 2026

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
011	Charges à caractère général	27 500,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	69 388,98 €
012	Charges de personnels et assimilées	24 042,00 €	013	Atténuation de charges	
014	Atténuations de produits		70	Prestations de services	130 000,00 €
022	Dépenses imprévues	9 630,88 €	73	Produits issus de la fiscalité	
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières	14 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	- €	76	Produits financiers	- €
68	Dotations aux provisions	- €	78	Reprises sur provisions	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>75 172,88 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>199 388,98 €</b>
023	Virement à l'investissement	48 000,00 €			
042	Transferts entre sections	86 000,00 €	042	Transferts entre sections	9 783,90 €
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>134 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>9 783,90 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>209 172,88 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>209 172,88 €</b>

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle ..... 54 K€,

### Présentation investissements :

Sur l'exercice 2022, une enveloppe de 5K€ est inscrite en immobilisations incorporelles et 196 216 € en immobilisations en cours.

## II. ASSAINISSEMENT REGIE

Suite au passage de la ville de Guéret sur le Budget Assainissement Régie, les excédents du budget Assainissement DSP ont été transférés sur le budget Assainissement régie via la délibération n°23/22 du Conseil Communautaire du 11 mars 2022.

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Proposition 2022	Chapitres		Proposition 2022
002	Déficit antérieur	23 564,80 €			
011	Charges à caractère général	1 270 150,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	
012	Charges de personnels et assimilées	151 721,00 €	013	Atténuation de charges	
014	Atténuations de produits	16 000,00 €	70	Prestations de services	1 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 337,12 €	73	Produits issus de la fiscalité	
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	274 324,32 €
66	Charges financières	75 450,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	2 420,00 €	77	Produits exceptionnels	91 441,44 €
68	Dotations aux provisions		78	Reprises sur provisions	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 545 642,92 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 185 765,76 €</b>
023	Virement à l'investissement	2 050,00 €			
042	Transferts entre sections	785 000,00 €	042	Transferts entre sections	146 927,16 €
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>787 050,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		<b>146 927,16 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 332 692,92 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 332 692,92 €</b>



Présentation investissements :

Désignation	Montant HT autoF	Emprunt
Géoréférencement des réseaux	10 000,00 €	
Diagnostic assainissement		373 700,00 €
Réalisation de bathymétries en prévision de la priorisation des curages des lagunes	25 000,00 €	
Géoréférencement des réseaux	20 000,00 €	
Diagnostic du réseaux et installations		50 000,00 €
Diagnostic du réseaux et installations		30 000,00 €
Diagnostic du réseaux et installations		30 000,00 €
Diagnostic du réseaux et installations		40 000,00 €
<b>Total 20</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>523 700,00 €</b>
info	10 000,00 €	
mobilier	10 000,00 €	
autres immo	30 000,00 €	
<b>Total 21</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>
STEP des Gouttes	22 000,00 €	
QSE	18 000,00 €	
Avenue Sénatorerie - reprise des réseau d'assainissement et des branchements	340 000,00 €	
non affecté		
Réfection réseau assainissement RD940	124 000,00 €	
Réfection réseau centre Bourg	51 500,00 €	
Poste refoulement ZI Cher du Cerisier	6 700,00 €	
Reprise du poste de refoulement à l'Aire des Monts de Guéret	40 000,00 €	
Reprise du poste de refoulement rte de la Brionne	35 000,00 €	
Etanchéité du moine/déversoir lagunages et renforcement des berges/mise en place d'un	40 000,00 €	
Etanchéité des regards de collectes et mise en place d'un comptage sur bachées - Faye Chaumeix	15 000,00 €	
non affecté	6 529,13 €	
Diagnostic autosurveillance études, MO trx + travaux		244 000,00 €
Remplacement de deux postes de refoulement		60 000,00 €
<b>Total 23</b>	<b>698 729,13 €</b>	<b>304 000,00 €</b>

Le montant des subventions attendues sur ces investissements est estimé à 419 420 €.

Le PPI ne pourra être élaboré qu'au vu de la tarification qui sera définie.

### A - Rémunérations

La rémunération est composée d'éléments obligatoires, à savoir :

- Le traitement de base, déterminé en fonction du grade de l'agent, et de l'échelon auquel il est parvenu ;
- Le supplément familial de traitement, attribué en fonction du nombre d'enfants à charge, et calculé selon un élément fixe, et un élément proportionnel au traitement indiciaire brut.

Sont également attribués de droit :

- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), complément de rémunération versé aux agents occupant certains emplois comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière ;
- L'indemnité de régie, versée au regard des responsabilités liées à la fonction de régisseur ;
- Les indemnités d'astreintes (liste des emplois concernés fixée par délibération).

Le régime indemnitaire, quant à lui, représente un élément facultatif de la rémunération, dont le montant versé individuellement est fixé par l'autorité territoriale.

S'agissant de nos agents de droit privé (régies transport, et eau & assainissement), les conditions de rémunération sont fixées conformément aux conventions collectives dont ils dépendent.

### B- Prestations d'action sociale

L'action sociale au bénéfice des agents est une dépense obligatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la collectivité adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), permettant de proposer aux agents un important panel de prestations (aides diverses, culture/loisirs, vacances, ...). Pour 2022, les tarifs restent inchangés, à savoir : 212 € pour un agent actif, et 137,80 € pour un agent retraité.

Les agents (fonctionnaires et contractuels présents au moins 3 mois) peuvent également bénéficier du dispositif de chèques déjeuner, à hauteur de 17 titres maximum par mois, dont la valeur faciale est de 5 €. La collectivité participe à cette prestation à hauteur de 60%.

Année	Nombre de chèques distribués	Nombre de bénéficiaires	Participation employeur (sur valeur nominale)	Frais de prestations
2021	24 096	173	72 288,00 €	2 890,25 €
2020	23 770	165	71 310,00 €	2 786,79 €
2019*	22 117	152	58 210,00 €	2 664,71 €
2018	19 389	145	48 472,50 €	2 640,67 €

\*Revalorisation de la participation employeur à hauteur de 60% à compter d'octobre 2019

Par ailleurs, pour les agents de droit public, souhaitant souscrire une Garantie Maintien de Salaire, la collectivité participe à hauteur de 50% (contrat prévoyance MNT), ce qui représente une moyenne de 30 € par agent adhérent.

Enfin, sur le risque santé :

- Des contrats de santé collectifs sont proposés aux agents de droit public, sans obligation d'adhésion, ni participation employeur. A noter, sur ce point, que l'ordonnance n° 2021-175, du 17 février 2021, instaure une obligation de participation à la couverture du risque santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Pour les agents de droit privé, et conformément à la réglementation, un contrat de complémentaire santé collective a été mis en place. Il concerne ainsi nos personnels des SPIC : « transport public » et « régie eau & assainissement ». Pour le premier, le contrat est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2020 ; puis au 29 juin 2021 pour le second. La participation employeur s'élève à 50% du coût de la cotisation (couverture agent uniquement). Les agents déjà en poste avant la signature du contrat collectif avec l'organisme sont libres d'y adhérer ou non ; tandis que tout nouvel arrivant devra y adhérer de manière obligatoire (sauf dérogations prévus par les textes).

### **C- Compte Epargne Temps**

Le Compte Epargne Temps (CET) permet de conserver des jours de congés, de fractionnement, ou RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent.

Au 1<sup>er</sup> mars 2022, on dénombre 59 CET au sein de la collectivité, représentant une épargne de 1 034 jours.

Ces jours peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés, ou indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire (au-delà de 15 jours épargnés).

Considérant l'état des lieux actuel, cette possibilité d'indemnisation représente un montant de 40 882,50 € (372 jours).

## D- Perspectives RH

La priorité va être donnée au RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire viendra remplacer le régime indemnitaire de grade actuel, et devrait permettre de mieux reconnaître les postes à responsabilités et pénibilité particulières.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, constitue une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste, ainsi que l'expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent, est, quant à lui, une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Afin de mettre en œuvre cette démarche au plus tôt, l'EPCI compte sur l'appui d'un cabinet extérieur pour mener à bien cette mission, à laquelle, là encore, un groupe de travail, émanation du comité technique, sera associé.

Par ailleurs, et dans la continuité des travaux menés en 2021 sur la remise à plat du temps de travail, l'EPCI souhaite se doter d'un logiciel dédié.

Cet outil informatique permettra de moderniser, et faciliter, le suivi du temps de travail (réalisation planning, pose et suivi des droits à congés & autorisations spéciales d'absence, etc.). De plus, il offrirait la possibilité de mettre en place un système de badgeuses, qui permettrait la mise en place d'horaires flexibles (matérialisation de plages fixes & variables), lorsque les nécessités de service le permettent.

Les recherches en ce sens ont débuté, puisque 3 prestataires ont été reçus au cours du dernier trimestre 2021. Le calendrier d'intervention doit désormais être défini avec le fournisseur retenu.

De plus, la Communauté d'Agglomération a l'obligation d'établir un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. Après un examen attentif de différents indicateurs, des mesures devront être définies sur les 4 axes suivants :

- Prévenir, évaluer et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale ;
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Enfin, notons que cette année sera également marquée par le renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022, à l'issue desquelles le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions

de Travail (CHSCT) seront fusionnés. Cette nouvelle instance est dénommée Comité Social Territorial (CST).

### **Faits marquants pour élaboration budgétaire 2022 :**

1. **Revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C**, ayant un impact sur le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Elle est consacrée par deux décrets :
  - N° 2021-1818 procédant à la modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois classés dans les échelles de rémunération C1 et C2.  
Il prévoit également, pour l'année 2022, l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année.
  - N°2021-1819 revalorisant l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunérations C1, C2, et C3. Les échelles de rémunération des cadres d'emplois des agents de maîtrise sont également modifiées.

Ces dispositions s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sauf pour les auxiliaires de puériculture, relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture au 31 décembre 2021, qui sont reclassées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans des cadres d'emplois de catégorie B.

2. **Revalorisations successives du SMIC** : 1 589,47 € bruts mensuels au 1<sup>er</sup> octobre 2021, puis 1 603,12 € bruts mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une personne dont la durée légale du travail est de 35 heures hebdomadaire.

### Refonte du pacte fiscal avec les communes

Conformément aux préconisations du rapport de la Chambre régionale des comptes produit en 2018, et relatif à la gestion 2011 à 2017, la communauté d'agglomération doit actualiser son pacte fiscal avec ses communes membres.

Pour rappel, le pacte fiscal élaboré en 2016 porte sur trois items :

- Le dispositif des fonds de concours
- La répartition du FPIC
- Les attributions de compensation.

Si la refonte des modalités d'attribution du fonds de concours est souhaitée par les membres de la commission des finances, il n'en demeure pas moins que la question des attributions de compensation devra être étudiée pour prendre en considération l'évolution de l'environnement budgétaire et économique dans lequel les communes et l'EPCI évoluent.